

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(37^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 26 octobre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Communication hebdomadaire du Gouvernement (p. 4889).

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

MM. Charles Fèvre,
Jean-Claude Lefort,
Charles Josselin,
Jacques Godfrain.

M. le ministre.

2. Loi de finances pour 1994 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4896).

INDUSTRIE ET POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
(suite) (p. 4896)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

État B

Titre III. - Adoption par scrutin (p. 4896)

3. Rappels au règlement (p. 4896).

MM. Jean-Pierre Chevènement, le président.

MM. Daniel Garrigue, le président.

4. Loi de finances pour 1994 (deuxième partie). - Reprise de la discussion d'un projet de loi (p. 4897).

ENVIRONNEMENT (p. 4897)

M. Denis Merville, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. François-Michel Gonnot, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Gérard Saumade,
Ambroise Guellec,
Jean Tardiro,
M^{me} Ségolène Royal,
M. Jacques Vernier.

M. Michel Barnier, ministre de l'environnement.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. Ordre du jour (p. 4917).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

COMMUNICATION HEBDOMADAIRE DU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle la communication hebdomadaire du Gouvernement et la réponse des groupes.

Je signale qu'alors même que nous siégeons en séance publique, un certain nombre de nos collègues sont retenus en dehors de l'hémicycle par des réunions de commissions ou de groupes de travail.

C'est ainsi que, cet après-midi, sont convoqués : la commission des lois ; la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes ; ainsi que : quatre groupes d'études ou d'amitié, sans parler des groupes dont la réunion se prolonge.

La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, Air France traverse une grave crise économique, sociale, morale. D'où cela vient-il ? Qu'a-t-on fait ? Quel est l'avenir ? Telles sont les trois questions auxquelles j'aimerais, au nom du Gouvernement, répondre devant la représentation nationale.

D'où cela vient-il ?

Dans une crise mondiale du transport aérien, due à l'ultralibéralisme aérien (« Ah ? » sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste) que le Gouvernement actuel combat (« Oh ! » sur les mêmes bancs) tant au niveau international qu'au niveau européen - et tous ceux qui suivent la question connaissent l'action menée depuis six mois par le Gouvernement, ainsi que l'approbation de certaines délégations et des syndicats européens dont elle a fait l'objet -, Air France, malgré ses atouts, malgré deux plans de redressement successifs menés par Bernard Attali, est l'une des deux grandes compagnies occidentales qui continuent à ne pas se redresser financièrement et à aggraver leur déficit. Elle est la seule à continuer de perdre des parts de marché. Elle a perdu, au cours des quatre dernières années, 10 milliards de francs, dont 5,5 milliards prévisibles pour l'année en cours. Et cela alors qu'un effort important des actionnaires a été consenti : 2 milliards de francs ont été apportés par l'Etat et 2 autres milliards l'ont été par la BNP et la Caisse des dépôts et consignations, sans compter 5 milliards de cessions d'actifs, soit quelque 10 milliards au total.

Air Inter, en dépit de ses atouts, ne s'est pas préparée à la concurrence du TGV ni, surtout, à l'ouverture du ciel aérien en Europe en 1997 dont, sans préparation, les effets seront brutaux.

Il n'est pas dans mes habitudes de parler d'héritage, mais force est de constater que la vérité n'a pas toujours été dite...

M. Jacques Godfrain. C'est vrai !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. ... et que les moyens de redressement nécessaires n'ont pas toujours été donnés au président de la compagnie au cours des dernières années.

Qu'a-t-on fait ?

M. Hubert Falco. Rien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Un redressement était nécessaire - pas seulement sur le plan comptable - pour que la compagnie retrouve vigueur commerciale, confiance en son avenir et esprit de conquête.

Le président et la direction d'Air France ont présenté un nouveau plan, dit « de retour à l'équilibre ». Ce plan a été revu par le Gouvernement sous ma responsabilité sur les points suivants.

S'agissant de ses aspects financiers, nous l'avons renforcé en optimisant l'utilisation du *hub* de Roissy, qui est une grande chance pour notre pays, espérant créer ainsi 180 millions de recettes supplémentaires ; en réduisant les fréquences sur les lignes, voire en supprimant un certain nombre de lignes, espérant ainsi dégager 170 millions d'économies supplémentaires.

Quant aux mesures concernant le personnel, il faut que vous sachiez, mesdames, messieurs les députés, que nous les avons réduites, contrairement à ce qui se dit ou s'écrit ici ou là. En effet, nous avons diminué de 30 millions de francs l'effort attendu des gains de productivité ; nous avons ramené à 2 930 le nombre des suppressions de postes de personnels au sol, alors que 3 450 étaient proposées ; nous avons enfin précisé que tout serait mis en œuvre, par la volonté du Gouvernement et du Premier ministre, afin qu'il n'y ait pas - ou qu'il y en ait le moins possible - de licenciements.

Dois-je rappeler que, sous les gouvernements précédents, dans les deux premiers plans du président Attali, 3 500 postes de travail avaient été supprimés et avaient conduit à trente-six licenciements et que, dans celui dont je parle, 4 000 suppressions de poste étaient envisagées, avec le moins possible de licenciements, voire aucun ?

Sur le plan commercial également, nous avons renforcé le plan en demandant que, au-delà de l'aspect comptable, interviennent une réorganisation du dispositif commercial et une responsabilisation afin de donner un espoir et une nouvelle ambition à l'entreprise.

Enfin, en ce qui concerne la structure financière elle-même, nous avons réduit le programme d'investissements prévu à partir de 1995 et amorcé le désendettement de la compagnie par des cessions d'actifs.

Le plan n'a donc pas été durci sur son volet social, bien au contraire. Que les choses soient claires : c'est le reste du plan qui a fait l'objet d'un durcissement.

La négociation interne a commencé le samedi 9 octobre. Ma conviction - on peut en débattre - est que ce plan était acceptable si trois erreurs n'avaient pas été commises.

Premièrement, la négociation s'est mal passée car, au lieu de la commencer sur les revenus les plus élevés, on a choisi curieusement de la commencer sur les revenus les moins élevés.

M. Francis Delattre. Ça, c'est les socialistes !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Les sacrifices demandés étaient répartis entre tous, et tout le monde le savait. Il n'empêche que la négociation s'est engagée ainsi.

Deuxièmement, les 50 millions de francs, à comparer aux 140 millions représentant les efforts demandés aux personnels au sol, qui devaient être réservés pour atténuer les conséquences, dans le cadre de la négociation, des mesures destinées aux revenus les plus faibles, ont été très mal utilisés. En effet, le samedi 9 octobre, selon une idée curieuse de la présidence et de la direction d'Air France, une prime uniforme de 1 000 francs a été proposée pour tous les salariés, jusqu'à 240 000 francs de revenu par an. Cette deuxième erreur a été très mal ressentie.

Si cette proposition n'avait été soumise – comme elle a été avancée dans le cadre de la négociation, je n'avais pas à en connaître et je n'en ai d'ailleurs pas eu connaissance, ce que je ne reproche à personne – j'aurais proposé ce que, spontanément, j'ai déjà indiqué, c'est-à-dire un « filet individuel », à savoir que pour tout salaire inférieur à 10 000 francs brut sur douze mois – c'est rare à Air France – il n'y ait pas de perte supérieure à 1 p. 100 du revenu, tout compris. Il faut savoir qu'une part non négligeable du revenu n'est pas, dans la compagnie, constituée par le salaire : on reçoit un treizième mois, plus un quatorzième mois –, cette année, ce sera un demi-quatorzième mois – plus un quinzième mois sous la forme d'une prime uniforme de 7 500 francs pour tous les employés, plus les autres primes. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Dans cet ensemble, les faibles salaires ont eu le sentiment qu'ils n'avaient pas de filet protecteur. On serait monté ainsi jusqu'à 10 p. 100 pour les hauts salaires, jusqu'au sommet de l'échelle.

La troisième erreur n'a rien à voir avec le plan et elle s'est télescopée avec les deux premières d'une manière ahurissante. Il s'agit de la conséquence d'une négociation menée par la direction d'Air France au mois d'octobre 1992, négociation qui avait abouti à l'extension à cent pilotes des accords de 1982, alors que l'on était passé du pilotage à trois au pilotage à deux. La mesure devait s'appliquer pour la première fois au mois d'octobre de cette année.

C'est ainsi qu'au moment même où l'on négociait sur les diminutions et les efforts, les salaires de cent pilotes de la compagnie – les salaires des pilotes d'Air France, et ce n'est pas une critique, sont ceux qui existent dans le monde entier et ils paraissent fatalement élevés par rapport aux salaires les plus faibles – se sont trouvés augmentés de 5 000 francs par mois.

L'ensemble de ces trois maladroites, ou erreurs, a démontré que la négociation a été – je le dis avec tristesse – mal menée et qu'il n'y a pas eu de véritable dialogue social dans l'entreprise. Le conflit a immédiatement éclaté.

Pour reprendre les choses en main, le président et la direction m'ont demandé le soutien public du Gouvernement. Face à la grève qui commençait, si l'on voulait rendre possible la réouverture d'une négociation sociale, le Gouvernement devait apporter son soutien. Je sais que cela m'est reproché, mais j'ai considéré, en tant que

ministre, qu'il était de mon devoir d'appuyer le président et la direction de la compagnie pour leur permettre de rouvrir le dialogue social et de se sentir, en ce moment difficile, confortés.

Nous étions le samedi 9 octobre.

Mais le 19 octobre, le président et la direction, malgré le soutien gouvernemental, n'avaient pas réussi à rouvrir le dialogue et, loin de se calmer, la situation a dérapé.

Dès le 19 octobre, Roissy puis Orly ont été paralysés par un mouvement tel qu'on n'en avait jamais vu depuis 1968, où jamais les pistes n'avaient été envahies. Lorsqu'on connaît la culture des hommes et des femmes de l'aérien, on imagine dans quel désarroi ils se trouvent pour en être arrivés là, car agir ainsi ne se fait pas.

On assiste à un ultime geste de révolte.

Dans ces conditions, pour rétablir la liberté de la circulation aérienne, j'ai demandé que les forces de l'ordre interviennent. Le conflit a monté d'un cran. Et force a été de constater que l'ensemble des personnels au sol, spontanément, se révoltaient, débordant alors totalement les organisations syndicales, sur un double fondement : une impression d'injustice dans la répartition de l'effort et une absence de dialogue social, je dirais même une absence de respect humain, car c'est comme cela que les choses étaient ressenties.

Dans de telles conditions, j'ai considéré qu'il était de mon devoir, vendredi dernier, après l'appel lancé par deux des principaux responsables syndicaux nationaux de notre pays, M. Blondel et Mme Notat, de leur répondre en ouvrant le dialogue social. La négociation qui s'est ouverte au ministère a permis, par les décisions que j'ai prises, de ramener le calme, mais sans changer la détermination du personnel.

Face à une telle situation, j'ai proposé au Gouvernement, qui a approuvé, que si les objectifs du plan de redressement et ses aspects financiers devaient à l'évidence être maintenus pour garantir l'avenir de la compagnie et de ses emplois, que si les 4 000 suppressions de poste devaient être réalisées avec la garantie cette fois non pas qu'il n'y aurait pratiquement pas de licenciements mais qu'il n'y en aurait aucun, il fallait rebâtir un nouveau plan pour tout ce qui concerne directement le personnel et le faire dans l'information, la concertation, la négociation.

Car j'ai considéré, mesdames, messieurs les députés, que l'absence de dialogue, un sentiment d'injustice et un certain sentiment de mépris vécu ainsi, à tort ou à raison, ne pouvaient se combattre ni par la force ni par un rigide entêtement. J'ai donc accepté la démission de Bernard Attali.

Quel avenir pour la compagnie ?

J'ai choisi de proposer Christian Blanc pour succéder à Bernard Attali et Michel Bernard, ancien directeur général adjoint d'Air Inter, directeur général de l'aviation civile, pour succéder à M. Spinetta qui m'avait déjà remis sa démission, il y a plusieurs jours, pour d'autres raisons. C'est une équipe d'hommes capables de porter un projet d'entreprise, de le faire courageusement, mais dans le dialogue et le respect des hommes. *(Murmures sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

L'Etat fera, une fois de plus, son devoir d'actionnaire. Il continuera à organiser le ciel français pour donner de nouvelles chances à la compagnie Air Inter et il aidera Air

France, par ses positions contre l'ultralibéralisme et par sa volonté d'une compétition maîtrisée, loyale et saine au niveau européen et international.

Ces actions et ces efforts doivent permettre à Air France, compagnie qui porte notre emblème national, de retrouver la place qui doit être la sienne dans le transport aérien mondial. Pour cela, mesdames, messieurs les députés, Air France a besoin du soutien du Gouvernement et, surtout, de l'engagement de chacun de ses salariés. J'ai considéré qu'il était temps, pour le Gouvernement, face à ce qui n'était plus une grève, mais une révolte, de tendre la main, de respecter les êtres et de s'orienter, par le dialogue, vers la sauvegarde de notre compagnie nationale. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Pour le groupe de l'UDF, la parole est à M. Charles Fèvre.

M. Charles Fèvre. Monsieur le ministre, au moment où ce débat a lieu, l'avenir du groupe Air France et du transport aérien public en France est en jeu. Je vous remercie d'avoir rappelé les faits. Je rends par là même hommage au président Séguin d'avoir insitué cette « communication hebdomadaire du Gouvernement » qui permet un dialogue entre celui-ci et l'Assemblée nationale sur un sujet de préférence d'actualité, ce qui est particulièrement le cas aujourd'hui.

Les gouvernements précédents ont cru bien faire pour l'avenir d'Air France en fusionnant la compagnie avec UTA, puis en filialisant Air Inter. Dans la conjoncture économique difficile qui s'annonçait, face à la concurrence acharnée qu'elle a déclenchée, avec la réduction de la demande de transports aériens en France - le groupe Air France l'a d'autant plus ressentie qu'il avait fondé sa stratégie prioritaire sur la clientèle française - c'est en réalité un colosse aux pieds d'argile que les gouvernements antérieurs ont fabriqué.

La fragilité du groupe Air France n'est pas nouvelle. En effet, ses comptes n'ont cessé de se dégrader depuis 1987 pour devenir négatifs en 1990, avec un déficit très préoccupant de 5,5 milliards en 1992. Des mesures de redressement étaient à l'évidence nécessaires, entraînant notamment des réductions d'effectifs et la suppression de certaines lignes devenues déficitaires ou très peu rentables.

Le conflit actuel est né, il y a une semaine, du plan de redressement annoncé. Monsieur le ministre, le Gouvernement a eu raison, dimanche dernier, d'adopter une attitude réaliste au lieu de s'enfermer dans une impasse née de deux faiblesses initiales.

Première faiblesse : s'il est normal qu'Air France, comme toutes les grandes entreprises publiques, bénéficie de l'autonomie de gestion, qui entraîne la responsabilité de ses dirigeants et lui permet de s'adapter au marché, il ne paraît pas possible d'étendre cette liberté de gestion à un plan de resserrement aussi important que celui qui a été élaboré. Le Gouvernement a peut-être trop largement étendu le domaine de l'autonomie de gestion. En tout cas, il en a montré les limites dimanche dernier.

Seconde faiblesse : on a trop fait confiance, me semble-t-il, à un président, celui du groupe Air France, dont l'esprit de concertation n'est pas apparu, à la lumière des événements récents, comme une préoccupation essentielle. Certes, des mesures restent nécessaires, vous l'avez rappelé. Encore faut-il les expliquer au personnel, dialoguer

avec ce dernier, atténuer ou moduler les propositions en fonction des discussions. Manifestement, il a été procédé différemment ces jours derniers...

Au nom du groupe de l'UDF je dirai ceci : en désignant Christian Blanc et Michel Bernard, le Gouvernement a fait le bon choix, d'autant que personne ne peut le suspecter d'arrière-pensée politique. (*Murmures sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il faut immédiatement, sur des bases saines, lancer la concertation avec le personnel sur le nouveau plan que vous avez mis en place.

Ensuite, il convient probablement d'envisager un étalement suffisant de l'application de ce plan assorti d'un apport de l'Etat au capital d'Air France.

Enfin, vous l'avez dit, monsieur le ministre, mais il faudra le répéter encore et le clamer : les réductions de postes n'entraîneront pas de licenciements.

Il est indispensable également de restaurer la confiance de la clientèle dans ce très bel outil qu'est le groupe Air France et de redonner au personnel espoir dans l'avenir de leur entreprise.

C'est si nous jouons tous ensemble la même partition dans la vérité et la sérénité qu'Air France restera l'un des fleurons de notre économie nationale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la communication du ministre sur la situation du transport aérien français et sur son devenir appelle de notre part trois remarques principales.

Premièrement, le conflit qui a entraîné les salariés d'Air France, et aujourd'hui ceux d'Air Inter et d'Aéroports de Paris, unis dans l'action, a permis au Gouvernement de voir enfin la réalité en face. Le prétendu plan de redressement que vous avez défendu bec et ongles, en ayant recours à la force, monsieur le ministre, a été largement rejeté par les personnels car il n'était ni juste, ni efficace. Leur action déterminée était donc légitime et ils ont tout notre soutien, comme celui d'une large partie de l'opinion publique.

Votre refus de voir la réalité en face, votre obstination ont coûté cher aux salariés et à la compagnie elle-même. Cela m'amène à souligner l'idée selon laquelle sans démocratie, c'est-à-dire sans participation réelle des intéressés, il n'est pas de fonctionnement fécond d'une entreprise moderne. Les temps sont révolus où des décisions concoctées dans le secret des bureaux pouvaient s'imposer en passant outre l'avis des salariés. En obtenant ce premier recul, les personnels d'Air France vous l'ont signifié nettement. Cette donnée incontournable, qui a valeur plus générale, est vraie pour aujourd'hui et pour demain, monsieur le ministre : il faut maintenant consulter l'ensemble des personnels et surtout les écouter.

Deuxièmement, si le projet initial est retiré, les salariés ont néanmoins raison de rester sur leurs gardes car vous prétendez maintenir vos objectifs initiaux que ce soit en matière de salaires, de suppression d'emplois ou d'amputation d'activités.

C'est là qu'une divergence tout à fait fondamentale apparaît entre nous. En effet, à quel problème de fond est confronté le pavillon national ? A la déréglementation qui secoue l'ensemble du transport aérien. Car elle a ins-

tauré une concurrence déloyale entre les diverses compagnies, les unes ayant encore, malgré les coups portés, une mission de service public, les autres pratiquant, pour le seul intérêt privé, un véritable dumping social, économique et tarifaire en se portant uniquement sur quelques créneaux rentables à leurs yeux. C'est à cela qu'il faut s'attaquer, concrètement, monsieur le ministre, pour redresser le pavillon national et garantir l'emploi, les revenus et l'activité du service public.

Le transport aérien ne souffre pas d'une insuffisance de la demande, qui est d'ailleurs en France l'une des plus basses de tous les pays développés, mais de trop de déréglementation. Il faut donc mettre un terme net à ce processus dévastateur. Assez de propos : maintenant, il faut des actes concrets ! Il faut dire deux fois non : non à la privatisation de la compagnie Air France, car elle aggraverait ce processus, et non à la déréglementation. Il faut proposer sans attendre à nos principaux partenaires un moratoire visant à mettre un terme à la loi de la jungle qui a été introduite et que l'on veut développer dans le transport aérien. En ce sens, le conflit d'Air France pose une grande question de société.

Enfin, troisièmement, le redressement immédiat de la situation d'Air France ne peut s'examiner sérieusement indépendamment des autres points que je viens d'évoquer. Il faut donc une autre politique pour Air France afin de substituer à la logique actuelle du déclin celle du redressement. Et il faut, sans attendre, prendre des décisions en rupture avec celles du passé. Il faut faire du neuf à Air France. C'est pourquoi nous proposons que l'Etat prenne à son compte les 2,7 milliards de charges financières que la compagnie supporte cette année. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il faut aussi que l'Etat agisse sur les dettes de l'entreprise qui se montent à près de 27 milliards de francs, soit près de cinq fois plus que le montant de son déficit pour 1992. Ces dettes résultent d'une fuite en avant dans la gestion d'Air France qui paie aujourd'hui très cher son rachat d'UTA, d'Air Inter, des compagnies tchèques de la CSA et de la Sabena en Belgique. Nous proposons donc de créer un fonds de conversion des dettes des entreprises publiques. Ce fonds serait alimenté par les emprunts d'Etat déjà réalisés et par un emprunt spécifique mobilisant une partie des 1300 milliards de SICAV monétaires. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Voilà des propositions claires, nettes et sérieuses qui pourraient non seulement arrêter le déclin d'Air France mais aussi placer notre compagnie en position de reconquête et même de conquête saine et utile au pays.

Malheureusement, ce n'est pas la voie que vous voulez emprunter, monsieur le ministre. Il est pourtant possible de faire autrement. Les problèmes restent donc devant nous et vous devrez compter avec notre attention vigilante et exigeante.

Quant à l'état d'esprit des salariés, il me semble utile de vous dire, monsieur le ministre : prenez garde, ne jouez pas avec le feu ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Charles Josselin.

M. Charles Josselin. L'Assemblée tout entière, j'en suis sûr, porte une extrême attention au conflit qui secoue Air France. Il en est même quelques-uns qui, pour avoir assumé pendant une brève période, voilà longtemps déjà,

la tutelle ministérielle sur cette compagnie, ont quelques raisons de faire preuve d'une attention encore plus particulière.

Monsieur le ministre, nous avons plusieurs raisons d'accorder une très grande importance aux événements que nous vivons. D'abord, il s'agit d'Air France. Ce n'est pas n'importe quelle compagnie : cette entreprise - service public de qualité - est le symbole de la présence française. Pour nous, ce n'est pas neutre : il s'agit d'une entreprise dont la vocation de service public a été clairement affirmée. Ensuite, ce conflit met en évidence une contradiction très forte entre votre volonté affichée de lutter pour l'emploi et les annonces en rafales de plans de restructuration des entreprises françaises.

De plus, ce conflit est en train de marquer sinon un renversement, du moins une étape importante dans la vie sociale et syndicale du pays. Il n'y a pas si longtemps d'aucuns étaient prêts à penser que la combativité des salariés avait définitivement cédé le pas à la crainte pour leur avenir. Les salariés d'Air France auront eu l'immense mérite de montrer que la reculée ne pouvait pas tenir lieu de réponse syndicale.

Le plan a été retiré, un nouveau président nommé hier. J'observe la très grande prudence des réactions syndicales. Si certains sentent déjà la victoire, d'autres ont une attitude plus réservée, sachant bien que le problème reste entier.

Ce que je voudrais mettre en évidence, monsieur le ministre, ce sont les raisons qui ont très largement contribué à accroître les inquiétudes. Les causes, nous les connaissons : la dérégulation, l'effet non pas de l'ultra-libéralisme - il est trop facile de parler de « l'ultra-libéralisme » - mais du libéralisme tout court. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jacques Godfrain. Vous l'avez accepté !

M. Francis Delattre. Il s'agit plutôt de l'ultra-socialisme !

M. Pierre Mazeaud. Il s'agit de votre laisser-faire, monsieur Josselin !

M. Charles Josselin. Ses effets sont connus sur le marché américain. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Il y a longtemps que nous le dénonçons !

M. Charles Josselin. Mais oui, mais oui... La différence entre vous et nous, c'est que nous sommes d'accord sur le constat mais que nous n'en tirons pas les mêmes conclusions !

Pourtant l'exemple du marché américain aurait dû, depuis longtemps, vous faire porter un jugement différent sur le libéralisme. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Un peu de calme, je vous prie !

M. Charles Josselin. L'effondrement des prix, la baisse des trafics, depuis la guerre du Golfe en particulier, tout cela explique la situation. Mais je crois que l'annonce de la privatisation possible d'Air France (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) a éclairé d'une manière très particulière l'analyse que pouvaient en faire les personnels. Et je me demande si, finalement, l'attitude du Gouvernement au cours de ces dernières semaines ne s'expliquerait pas par la volonté

de faire en sorte que la mariée soit embellie avant la privatisation. (*Exclamations sur les mêmes bancs. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Xavier de Roux. Embellie par Attali ?

M. Charles Josselin. Dès le mois d'avril, monsieur le ministre, vous trouvez...

M. Francis Delattre. Cinq milliards de déficit !

M. Charles Josselin. ... en marche le plan Cap 93. Il sera effectif à la fin de l'année, avec près de 5 000 suppressions d'emplois et « seulement » - c'est encore trop, me direz-vous - trente-sept licenciements. Mais déjà, tout en soulignant la qualité des efforts entrepris, vous en dénoncez l'insuffisance. Et il ne se passera pas de mois sans qu'au Sénat, la commission de contrôle, ici même, certains de nos collègues n'insistent sur la nécessité d'aller plus vite, d'aller plus fort dans le retour à l'équilibre.

J'entends bien que le président et son état-major ont une responsabilité dans la gestion d'une telle compagnie. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Un peu de silence !

M. Charles Josselin. Mais, pour avoir été moi-même, pendant quelque temps, chargé de la tutelle d'une entreprise publique, je sais bien, et vous le savez aussi, que des décisions de cette importance ne se prennent jamais sans liaison étroite avec tous les ministères concernés, le vôtre, celui des finances, celui du budget et celui du travail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Il n'est pas un seul plan qui n'ait été décidé en liaison étroite avec tous ces ministères et sous la direction de Matignon !

M. Henri Emmanuelli. Bien sûr !

M. Charles Josselin. Quand le conseil d'administration d'Air France, au mois de septembre, adopte un plan, c'est en présence de la direction du budget, de la direction du Trésor et de Matignon.

C'est pourquoi, monsieur Bosson, on ne peut qu'être surpris de la rupture de ton intervenue depuis deux ou trois jours. Le 20 octobre encore, vous déclarez : « Ce plan est irrévocable. » Le 22, vous parlez d'« ajustements » mais, le même jour, votre collègue Sarkozy rappelle encore la nécessité de la fermeté. Le 24, le plan est retiré, et le 25, un nouveau président nommé.

Je connais Christian Blanc depuis vingt-cinq ans.

M. Francis Delattre. Il est des vôtres !

M. Charles Josselin. Je lui souhaite de réussir, mais je voudrais être sûr que ce ne sera pas à nouveau un président « fusible ». Le Gouvernement lui a-t-il clairement assigné les objectifs ? Voulons-nous, voulez-vous, monsieur le ministre, que la France conserve une grande société de transport aérien ?

M. Pierre Mazeaud. Oui !

M. Charles Josselin. Avez-vous l'intention de préserver sa vocation de service public ? Etes-vous prêt, sommes-nous prêts, à lui en donner les moyens ?

C'est seulement si nous sommes capables de répondre à ces questions que le personnel sera capable, à son tour, de faire les efforts qui lui sont demandés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Jacques Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Monsieur le ministre, depuis longtemps Air France est connue dans l'industrie du transport aérien comme une compagnie malade. Hormis

les années 1988-1989, plus favorables grâce aux efforts de son président et de son personnel les années précédentes, Air France a été malade de ses non-gouvernants, de ses non-ajustements, de sa dépendance vis-à-vis de l'Etat français. Mais elle est reconnue aussi pour la compétence technique de ses personnels.

Alors qu'il fallait décentraliser et alléger, on a alourdi et concentré. Des questions se posent sur cette période.

Fallait-il racheter UTA dans des conditions scabreuses ? J'ai questionné M. Quilès, puis M. Bianco, ministres des transports, sur les conclusions de la Commission des opérations de bourse. Vos deux prédécesseurs ne m'ont pas répondu, mais vous l'avez fait pour votre part. Aussi puis-je vous dire, mesdames, messieurs les députés, que ce rapport de la COB, vous ne le lirez pas ! Pourquoi ? Je cite le président de la COB : « Le rapport précité comporte en effet des informations de caractère nominatif ainsi que des indications de nature commerciale et financière sur les sociétés en cause. Il m'est interdit de divulguer des documents dont la consultation et la communication porteraient atteinte, en particulier, au secret de la vie privée et au secret en matière commerciale et industrielle. »

Je répète, mes chers collègues, que le rachat d'UTA s'est déroulé dans des conditions scabreuses ! (*« C'est vrai ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Fallait-il, comme l'a fait la direction en 1989 et 1990, recruter 2 000 agents supplémentaires alors que toutes les compagnies mondiales commençaient à alléger leurs structures ?

Fallait-il accepter que, dans tous les réseaux desservis par UTA, l'arrivée du pavillon Air France se traduise par des pertes de parts de marché ? Le succès commercial de toute compagnie se gagne sur le terrain et non dans les bureaux du siège.

Fallait-il croire, monsieur le ministre, un PDG qui accumulait tant de fautes : inaptitude aux relations humaines, incapacité de concevoir des plans biens conçus - les siens étaient inapplicables et donc inappliqués - incapacité surtout de se remettre en cause ?

Fallait-il dès lors s'étonner que l'explosion ait eu lieu ? La seule question qu'on pourrait se poser est celle-ci : pourquoi n'a-t-elle pas eu lieu plus tôt ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Bien sûr, il y a un sureffectif, mais le supprimer, est-ce bien la priorité pour rétablir la situation ? En réalité, c'est aux structures de la compagnie qu'il faut s'en prendre.

M. Dominique Bussereau. Très bien !

M. Jacques Godfrain. Il faut responsabiliser, demander des comptes à certaines hiérarchies, à la direction des affaires sociales, à la direction des affaires commerciales, avant de porter la révolution chez les personnels. Dans les coûts, il n'y a pas que la masse salariale, il y a le niveau de l'endettement correspondant à des erreurs stratégiques. Il faut en punir les responsables. Dans le plan social proposé, c'étaient les petits salariés d'Air France qui en faisaient les frais ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Julien Dray. C'est eux que vous avez matraqués !

M. Jacques Godfrain. Dans la négociation que vous allez engager, monsieur le ministre, les personnels vous parleront immédiatement de salaires et d'indemnités.

Mais je sais, car ils nous l'on dit (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), qu'au-delà de leurs revenus immédiats, ils ont en tête le statut futur de la compagnie. C'est de lui que dépendra leur avenir individuel. Et pour le préparer, il faut un chef d'entreprise.

Nous en attendions un. Nous avons un habile négociateur dont nous souhaitons qu'il devienne un grand dirigeant d'entreprise. A ses côtés, il faut un homme d'entreprise et de l'entreprise, qui donne confiance à ces hommes et à ces femmes.

M. Dominique Bussereau. Très bien !

M. Jacques Godfrain. Il faut quitter la mégalomanie de l'empire pour responsabiliser chaque activité, afin que les problèmes sociaux puissent être négociés et traités là où ils se posent.

Air France, aujourd'hui, est en quasi-cessation de paiement et a besoin de capitaux nouveaux.

Monsieur le ministre, je vous l'ai souvent dit, confiez aux salariés eux-mêmes la responsabilité et la garantie de la pérennité d'Air France.

M. Jean-Pierre Brard. C'est la révolution en marche !

M. Jacques Godfrain. Reprendre le travail n'est pas la seule condition du sauvetage de la compagnie. Il faut en plus la confiance de tous, la volonté de tous.

Comment traduire cette confiance si ce n'est en faisant souscrire par le personnel lui-même des titres gagés sur l'avenir et le redressement ? Si 2,5 millions de Français souscrivant à la BNP sont la garantie de la confiance, 60 000 salariés qui souscrivent à leur propre entreprise, c'est un signe encore plus important de foi en l'avenir.

Ce qui taraude les mécanos de Roissy, c'est l'idée de privatisation assimilée à l'idée de précarisation et d'incertitude.

M. Jean-Pierre Brard. Ils ont raison !

M. Jacques Godfrain. Mais qui leur a expliqué que l'assainissement de British Airways a certes supprimé des emplois, mais en a sauvé combien de milliers d'autres !

Qui leur a dit que notre entreprise publique s'était laissé encercler, affaiblir, dominer par des entreprises privées ?

M. Jean-Pierre Brard. Allez leur expliquer cela demain, vous allez passer par le hublot !

M. Jacques Godfrain. Nous souhaitons un nouveau statut de l'entreprise Air France, négocié à l'occasion d'états généraux de la compagnie, pour lui donner l'efficacité de ses concurrents et un statut financier et social meilleur que celui d'une entreprise publique, dont on a vu les limites.

M. Henri Emmanuelli. C'est pour dire cela que vous avez pris la parole ?

M. Jacques Godfrain. Monsieur le ministre, il y a de long mois que nous vous disons tout cela. Autour de vous, on a préféré écouter un PDG qui passait son temps à justifier ses actions et à se satisfaire de sa suffisance. Il vous a conduit à vous mettre en première ligne pour le défendre et en première ligne pour l'écarter. Au choix que vous avez fait pour les jours et les semaines qui viennent de prouver qu'il est le bon, pour l'intérêt général de la France, plutôt que pour une carrière personnelle.

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas vraiment un chèque en « blanc » !

M. Jacques Godfrain. Qu'il me soit permis, pour conclure, d'avoir une pensée pour un homme que personne ici ne connaît. En 1973, j'étais aux côtés du chef

d'escale d'Air France à Saigon. Tous les jours, pour accueillir son avion et ses passagers, il prenait, en pleine guerre, la route de Saigon à Tan-Son-Nhút, au péril de sa vie. Cet homme est mort aujourd'hui. Mais sachez que, comme lui, les personnels d'Air France sont prêts à donner le meilleur d'eux-mêmes pour que vive leur pavillon.

Demain, mercredi, beaucoup voudront reprendre le travail, pour donner à nouveau le meilleur d'eux-mêmes. Raison de plus pour les écouter plus que jamais, car nous partageons leur combat pour que vive Air France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. Quelle hypocrisie !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Mesdames, messieurs les députés, permettez-moi, après avoir remercié M. Charles Fèvre des propos qu'il a tenus, de répondre aux orateurs - lui-même, Charles Josselin et Jacques Godfrain - qui ont évoqué la responsabilité qui est la mienne dans le dossier d'Air France et la manière dont j'ai maintenu le président Attali, puis dont je suis convenu avec lui qu'il valait mieux qu'il s'écarte.

Il est vrai, monsieur Josselin, que, dans la préparation d'un plan comme celui-là, tous les ministères sont concernés. Mais permettez-moi, dans le cadre de ma mission, d'être le principal responsable.

M. Louis Le Penec. Et le principal coupable ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Sur un sujet aussi grave, alors que l'avenir du pavillon national et des dizaines de milliers d'emplois sont en cause...

M. Julien Dray. C'est vous qui l'avez voulu !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. ... alors qu'Air France est la seule compagnie en Occident qui soit en train de couler, ne rien faire eût été d'une lâcheté invraisemblable. Et j'ai considéré, en prenant mes fonctions, que ce qu'avait fait M. Attali à la tête de la compagnie nationale présentait des aspects discutables, mais que sa volonté d'assumer le redressement traduisait un courage que tout le monde n'a pas toujours eu.

M. Henri Emmanuelli. Navrant !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Cette compagnie, avec les deux plans précédents, avait consenti de réels efforts, que le Gouvernement, d'ailleurs, n'avait pas toujours suffisamment soutenus, compte tenu d'un rapport toujours difficile entre la tutelle et la direction de l'entreprise publique. Après une longue hésitation, j'ai donc estimé qu'il ne serait pas juste de changer l'équipe de direction et qu'il serait de plus inopportun d'ajouter ainsi au traumatisme économique subi par Air France.

Je rappelle au demeurant que le plan proposé comportait plusieurs parties. Sur un total de 5 milliards, la partie sociale ne représente que 1,4 milliard et, si l'on déduit de ce montant les suppressions de postes envisagées dans la même proportion que par les gouvernements précédents, on aboutit à une somme importante, certes, mais bien inférieure à ce dont on parle.

J'ai donc considéré, je le répète, qu'il ne serait pas juste de ne pas permettre la réalisation de ce plan...

M. Henri Emmanuelli. Ah !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. ... et qu'il était normal, au contraire, de l'engager. Je tenais à faire ce rappel, car j'ai entendu, fort curieusement, des interprétations tout à fait contradictoires de cette période.

Deuxièmement, c'est la manière dont les négociations ont été menées, avec trois erreurs que je considère graves, qui a conduit - j'en ai la conviction - à une explosion sociale, laquelle s'explique elle-même par un sentiment d'injustice. Quand le sentiment d'injustice se développe, justifié pour certaines mesures, injustifié pour d'autres, quand s'y ajoute l'impression que le mépris se substitue au dialogue, on assiste non pas à une grève, mais à une révolte. Celle-ci venait des tripes, elle partait de la base et s'étendait jour après jour.

Le déroulement des négociations démontrait - je le dis à la représentation nationale, même si cela ne plaît pas à tout le monde, mais je le dis avec respect pour la personne de Bernard Attali - qu'il existait une coupure totale entre le président et la direction, d'un côté, le reste de l'entreprise de l'autre, une coupure telle qu'il n'était pas possible de concevoir un nouveau plan sans changer la direction.

M. Julien Dray. Il fallait le dire avant, il ne fallait pas attendre !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Dans ces conditions, le président Attali est parti, il l'a fait avec noblesse.

M. Henri Emmanuelli. Quelle lâcheté, monsieur Bossion !

M. le président. S'il vous plaît, monsieur Emmanuelli !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Il était nécessaire d'installer une nouvelle équipe, capable de porter un projet.

Dois-je rappeler encore une fois que, si le Gouvernement actuel a durci le plan d'Air France dans ses aspects financiers, il l'a au contraire - ne m'obligez pas à trop préciser...

M. Henri Emmanuelli. Mais si, précisez !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. ... nettement allégé dans son volet social. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Henri Emmanuelli. Quand un lâche se met à parler, on ne l'arrête jamais ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Charles Ehrmann. Oh ! Un ex-président de l'Assemblée !

M. le président. Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Vous avez rappelé, monsieur Lefort, l'importance de la déréglementation du transport aérien, phénomène international.

M. Julien Dray. Assumez ! Quand on est ministre, on est responsable !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. M. Josselin y a fait allusion également. Puis-je dire que je n'ai cessé, depuis ma prise de fonction, de répéter, au nom de la philosophie du Gouvernement, que nous voulions une compétition maîtrisée, loyale et saine,

et de déposer à tous les conseils des ministres européens des transports des propositions pour modifier la politique de Bruxelles ? Qui a accepté, mesdames et messieurs les députés, les deux derniers paquets de déréglementation européenne ? Pas ce gouvernement, chacun le sait ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Sur le plan intérieur, vous me demandez, monsieur Lefort, si le Gouvernement a fait en sorte que l'Etat remplisse son devoir d'actionnaire. Les gouvernements précédents l'ont fait, je le dis avec objectivité. Le Gouvernement actuel a annoncé qu'il le ferait et vous savez à quelle hauteur. Tous les Français vont contribuer à cet effort, car il s'agit du pavillon national. Cette dotation était déjà prévue dans le plan, pour un montant considérable.

Monsieur Josselin, vous avez dit que la tutelle, au sens large, était responsable. Permettez-moi d'assumer la responsabilité qui est la mienne dans l'approbation de ce plan comme dans la volonté de l'améliorer du point de vue social. Je rappelle du reste qu'il prévoyait un effort de tous les salariés, du sommet à la base, y compris des personnels navigants, pilotes et navigants commerciaux, bien qu'ils aient déjà supporté, dans les deux premiers plans, 700 millions d'économies au prix de difficultés considérables.

Et si le président Attali a remis sa démission, ce n'est pas un fusible qui a sauté pour protéger qui que ce soit, c'était vraiment la découverte d'une rupture culturelle - je le dis objectivement et sans critiquer sa personne - qui ne lui permettait pas de mener un quatrième plan de redressement ; celui-ci aurait été voué à l'échec.

M. Julien Dray. Quand on assassine, il faut avoir du courage ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Je le remercie d'avoir compris cela et j'espère avoir trouvé une équipe qui, bien entendu, a l'appui du Gouvernement, mais qui est libre de diriger. Ce n'est pas à moi de dire au nouveau président de qui il doit s'entourer et comment il doit agir. Je n'ai été conduit à monter en première ligne qu'en raison de la gravité de la situation. Quand on risque des incidents graves, - et on aurait très bien pu déplorer des pertes de vies humaines, l'homme politique ne peut pas fuir ses responsabilités et doit monter en première ligne. Je l'ai fait et je le referai. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le nouveau président a toute la confiance nécessaire et dispose des moyens de bâtir un plan dans le dialogue. Le problème - monsieur Josselin, monsieur Godfrain, je vous remercie de l'avoir dit - reste néanmoins entier : il faut une grande ambition dans l'entreprise.

M. Henri Emmanuelli. Et Air Inter ? Parlez-nous d'Air Inter !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Cela devra se faire dans le dialogue et ne sera pas facile. Je rappelle que le Gouvernement a toujours dit qu'il maintenait les objectifs du plan : sauver Air France, ses emplois et son avenir... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Julien Dray. Non, son objectif, c'est privatiser !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Le combat extérieur dénote l'existence de problèmes intérieurs. Si Air France et une autre compagnie

continuent seules à s'enfoncer et à perdre des parts de marché, c'est bien, en effet, à cause de problèmes internes.

Nous avons pour Air France une immense ambition mais nous ne pourrions la réaliser contre les salariés...

M. Julien Dray. Privatiser !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Il est des moments où, face à la révolte populaire, l'État n'a pas à faire usage de la force mais doit plutôt faire preuve d'humanité, d'intelligence et de respect. Telle a été l'attitude du Gouvernement. (*Applaudissement sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec la communication hebdomadaire du Gouvernement.

2

LOI DE FINANCES POUR 1994

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (n^o 536, 580).

INDUSTRIE ET POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (suite)

M. le président. Conformément à la décision de la conférence des présidents, l'Assemblée va d'abord être appelée à se prononcer sur les crédits du titre III inscrits à la ligne « Industrie et postes et télécommunications », le vote ayant lieu par scrutin public.

(*M. Loïc Bouvard remplace M. Philippe Séguin au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

M. le président. J'appelle les crédits inscrits au titre III de la ligne « Industrie et postes et télécommunications ».

Etat B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 905 693 127 francs. »

M. le président. J'invite Mmes et MM. les députés à bien vouloir regagner leur place.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même et, le cas échéant, pour son délégué.

Je mets aux voix les crédits du titre III inscrits à la ligne « Industrie et postes et télécommunications ».

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	497
Nombre de suffrages exprimés	495
Majorité absolue	248
Pour l'adoption	422
Contre	73

L'Assemblée nationale a adopté.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

3

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. Jean-Pierre Chevènement. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 89, alinéa 3, du règlement.

Je considère que le Gouvernement devrait informer le Parlement avant le Conseil européen du 29 octobre prochain qui doit décider des conditions de mise en œuvre du traité de Maastricht.

En effet, la Cour constitutionnelle de Karlsruhe vient de subordonner le passage de l'Allemagne à la monnaie unique, qui est le cœur du traité, à un vote du Parlement allemand. Après la Grande-Bretagne et le Danemark, exemptés de monnaie unique, la première par un protocole spécial, le second par un acte additionnel, l'Allemagne, de son propre chef, se réserve le droit de s'y soustraire à son tour.

Le verdict de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe est en pleine contradiction avec l'article 109 J du traité de Maastricht qui établit l'irréversibilité du passage à l'Union économique et monétaire, irréversibilité plusieurs fois soulignée par le Président de la République.

La France n'a donc aucune garantie que l'Allemagne tiendra les engagements qu'elle a pris à Maastricht.

Comme l'écrit le *Süddeutsche Zeitung* : « La loi fondamentale allemande prime sur le droit européen. Le Parlement allemand demeure maître du processus. »

Contrairement à l'Allemagne et à la Grande-Bretagne, la France devrait donc se soumettre à une décision du Conseil des ministres européens statuant à la majorité qualifiée.

Cette situation juridique est contraire aux articles 55 et 88-2 de la Constitution qui subordonnent l'application d'un traité au respect par nos partenaires du principe de réciprocité.

M. Daniel Picotin. Ce n'est pas un rappel au règlement, monsieur le président !

M. Hubert Falco. C'est un véritable discours !

M. Jean-Pierre Chevènement. La monnaie unique apparaît de plus en plus comme une chimère au nom de laquelle une politique d'argent cher condamne la France à un chômage toujours croissant.

Je demande au Gouvernement, en application de l'article 89, alinéa 3 du règlement, de modifier l'ordre du jour afin de permettre au Parlement de s'exprimer sur ce sujet important, objet du Conseil européen du vendredi 29 octobre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Cher collègue, le ministre chargé des relations avec l'Assemblée nationale est au banc du Gouvernement et vous aura entendu.

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Effectivement.

M. le président. Une conférence des présidents est prévue à dix-neuf heures et je suis persuadé qu'il se fera l'écho de vos propos. En tout état de cause, votre président de groupe pourra le faire aussi.

La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Monsieur le président, mon rappel au règlement, qui se fonde sur l'article 66 du règlement de l'Assemblée nationale, a trait à des considérations très pratiques.

Selon le règlement, lorsqu'il y a un scrutin public les députés disposent de cinq minutes pour regagner leur place et je pense, monsieur le président, que vous avez respecté ce délai.

M. Germain Gengenwin. En effet !

M. Daniel Garrigue. Mais nous oublions, et ma remarque, si elle peut apparaître comme fantaisiste, n'en est pas moins fondée, que, lorsque le règlement de l'Assemblée a été écrit, en 1959, l'ensemble des services et des bureaux de l'Assemblée nationale se trouvaient dans l'enceinte du Palais-Bourbon.

Aujourd'hui, et là réside le problème, une grande partie des bureaux des députés et des services de l'Assemblée se trouvent hors du Palais-Bourbon, dans deux annexes situées, l'une, au 101, rue de l'Université, et l'autre, au 233, boulevard Saint-Germain. Comment arriver en cinq minutes dans l'hémicycle quand on vient d'une des annexes ? Je viens ainsi d'assister à la course d'un certain nombre de mes collègues rue de l'Université et boulevard Saint-Germain.

M. Jean-Pierre Brard. Vous, en tout cas, n'avez pas couru car vous n'êtes pas essoufflé !

M. Daniel Garrigue. Si l'on veut vraiment que le vote soit personnel, le délai de cinq minutes est aujourd'hui trop court.

Monsieur le président, je vous demande de bien vouloir saisir le bureau de l'Assemblée de ce problème purement pratique, certes, mais bien réel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Cher collègue, je vous remercie de cette remarque fort à propos. Vous l'aurez noté, j'ai respecté à la seconde près le délai de cinq minutes prévu par le règlement, et ce en dépit des remarques de plusieurs d'entre vous qui me demandaient d'aller plus vite. J'ai ensuite fait traîner l'appel du vote afin de permettre à des collègues de regagner leur place.

Malgré tout, certains d'entre eux ne sont pas arrivés à temps et sont venus me le signaler à la tribune. Nous avons rectifié en conséquence les votes. Je le reconnais, il est vraiment difficile d'arriver en quelques minutes du 101, rue de l'Université ou du 233, boulevard Saint-Germain.

Monsieur le député, vos propos seront rapportés au bureau de l'Assemblée nationale qui se réunira la semaine prochaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

4

LOI DE FINANCES POUR 1994

(DEUXIÈME PARTIE)

Reprise de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (n° 536, 580).

ENVIRONNEMENT

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'environnement.

La parole est à M. Denis Merville, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Denis Merville, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'environnement, mes chers collègues, vous me permettrez en introduisant cette discussion de rendre hommage à tous ceux, notamment les anciens ministres de l'environnement, qui ont contribué ces dernières années à ce que l'environnement soit aujourd'hui mieux pris en compte dans notre pays qu'il y a vingt ans.

Des efforts demeurent nécessaires, nous le savons. Le budget peut y contribuer, mais il ne peut s'agir de celui du seul ministère de l'environnement. Les dépenses de l'Etat dans ce secteur s'élèveront, en 1994, à 9,364 milliards de francs dont 1,638 milliards de francs au titre du budget du ministère de l'environnement.

Les contributions des ministères de l'industrie, de la recherche et de l'équipement sont importantes. Mais l'environnement n'est-il pas l'affaire de tous ?

Ces sommes doivent être complétées par les ressources propres des établissements publics sous tutelle qui s'élevaient en 1993 à 7,870 milliards de francs, notamment pour l'Agence de l'eau, l'ADEME, l'Office national de la chasse et le Conseil supérieur de la pêche.

Pour 1994, les crédits de paiement du ministère de l'environnement augmentent de 1 p. 100 et les autorisations de programme de 3 p. 100 si nous comparons le projet de loi de finances pour 1994 au budget de 1993. Cette progression est, dans le contexte actuel, très honorable. D'autant qu'à structure constante, en prenant comme base la loi de finances de 1993 après régulation budgétaire, c'est-à-dire les crédits effectivement disponibles en 1993, en excluant les crédits du plan de relance consacrés à l'environnement - 150 millions de francs - par nature exceptionnels et non renouvelables, et en incluant les économies de loyer résultant du déménagement du ministère programmé pour la fin de l'année, nous obtenons une progression effective des crédits dont disposera le ministère en 1994 de 9,1 p. 100. Elle est ramenée à 5,6 p. 100 si nous excluons de la base l'effet du déménagement.

Les crédits diminuent toutefois de 3,7 p. 100, si nous intégrons le plan de relance de mai 1993, ce que fait le ministère du budget dans sa présentation.

Le projet de budget qui nous est soumis ne permettra pas toutefois de régler complètement le décalage enregistré les années précédentes entre autorisations de programme et crédits de paiement, décalage qui est à l'origine de tensions de trésorerie générant souvent des retards regrettables dans les règlements.

Lors de la présentation des budgets précédents, la progression des crédits du ministère de l'environnement affichée par le Gouvernement a été parfois plus importante. L'analyse montre que l'accroissement traduisait plus, en termes budgétaires, les effets de transferts de services rattachés précédemment à d'autres administrations qu'un effort supplémentaire de l'Etat en faveur de l'environnement.

C'est ainsi, par exemple, que la progression de 13,65 p. 100 des crédits du ministère de l'environnement affichée dans la loi de finances de 1992 ne correspondait à un accroissement des moyens, à structure constante, que de 3,9 p. 100.

Mais je préfère ne pas rentrer dans des querelles de présentation, par essence stériles. Je retiens à travers une approche pragmatique que les moyens d'action et de fonctionnement du ministère seront globalement majorés cette année.

Notons toutefois que si les moyens de l'administration du ministère augmentent, tel n'est pas le cas de l'agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie, ce qui n'est pas sans provoquer des inquiétudes.

Voyons maintenant quelles seront les priorités du ministère pour l'année qui vient.

D'abord, les DIREN. L'essentiel des créations d'emplois dans le projet de budget pour 1994 s'effectue au profit des DIREN qui bénéficient de neuf des dix créations d'emplois du ministère et de sept transformations d'emplois. En outre, leurs crédits de fonctionnement sont majorés de 14 p. 100. C'est une bonne chose pour un ministère qui souffre traditionnellement d'un manque de moyens.

Les DIREN sont actuellement souvent éclatées entre plusieurs sites, ce qui entrave leur action. Aussi, les autorisations de programme destinées à l'acquisition d'immeubles passeront-elles, en 1994, de 18 à 55 millions de francs et les crédits de paiement correspondant de 5,4 à 25 millions de francs.

Tout cela me paraît aller dans la bonne direction car les collectivités locales, qui consentent des efforts importants en matière d'environnement, ont besoin d'avoir en face des services crédibles ou reconnus, comme ceux de ministères dont l'implantation est plus ancienne.

S'agissant de la remise à niveau des dotations de l'administration centrale, il a été décidé que le ministère déménagerait à la fin de l'année pour occuper, 20, avenue de Ségur, des locaux appartenant à l'Etat afin de regrouper le cabinet et les services actuellement éclatés entre Neuilly-sur-Seine et Paris. L'économie de 41 millions de francs ainsi réalisée ira abonder des chapitres du titre III, traditionnellement sous-dotés, sans majoration apparente des crédits.

L'augmentation de 9 p. 100 des autorisations de programme du fonds d'intervention pour la qualité de la vie, le FIQV, doit permettre de faciliter le recentrage de ce fonds. Cet instrument retrouvera très largement en 1994 sa vocation initiale d'instrument souple de gestion et d'action.

Ces dernières années, cet instrument d'intervention avait perdu une partie de sa vocation en étant affecté à des actions contractualisées - 90 p. 100 des fonds disponibles en 1993 - ce qui limitait considérablement la marge de manœuvre de ses gestionnaires.

De telles mesures renforceront les moyens d'action du ministère comme les renforcent certaines prérogatives accordées au ministre, tel que le contreseing des DUP pour les grandes infrastructures. C'est une bonne chose car l'environnement doit être pris en compte très en amont. En ce domaine, aussi mieux vaut prévenir que guérir, d'autant que - hélas ! - bien souvent, la guérison s'avère impossible.

La possibilité sera ouverte dès 1994 à 250 appelés d'effectuer leur service national dans des organismes placés sous tutelle du ministère de l'environnement tel que les parcs nationaux, les agences de l'eau, le conseil supérieur de la pêche ainsi que dans des collectivités locales volontaires dotées des capacités d'encadrement nécessaires.

Le ministère mettra en place en 1994 une opération « 1 000 défis pour ma planète » menée conjointement avec les ministères de l'agriculture et de la pêche, de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports pour soutenir mille projets de jeunes, ayant entre huit et vingt et un ans, réalisés pendant et hors le temps scolaire en faveur de l'environnement, en partenariat avec les acteurs locaux. Cette politique vise à sensibiliser à l'environnement dès le plus jeune âge. Cependant il est souhaitable d'aller plus loin en intégrant l'environnement dans les programmes d'enseignement avec, bien entendu, la formation adéquate pour les enseignants.

La lutte contre les catastrophes naturelles est la sixième priorité.

La fiabilité de l'annonce des crues sera mieux assurée grâce à la généralisation des réseaux automatisés de télétransmission et, dans les bassins versants méditerranéens, par l'exploitation des images radar transmises par Météo-France.

Cette politique sera complétée par des actions visant à restaurer le domaine public fluvial. Un programme exceptionnel de restauration des lits des fleuves et des rivières pour abaisser le niveau des crues sera mis en œuvre. Une attention particulière sera portée également à la restauration du domaine public fluvial de l'Etat dans les régions du Sud. Cette action sera complétée par une majoration des crédits consacrés à la protection et à la restauration des milieux aquatiques avec des actions notamment pour les sites humides et les vallées alluviales.

A ces actions prioritaires de l'Etat, j'ajouterai celles des établissements publics sous tutelle.

En premier lieu, le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres pourra intensifier sa politique d'acquisition de terrains grâce à un saut quantitatif provoqué par une majoration de 25 p. 100 de ses crédits d'intervention. Il est déjà propriétaire de 40 000 hectares. Cette superficie pourrait doubler s'il disposait des moyens adéquats. Mais il faut également se féliciter de l'amélioration de ses moyens de fonctionnement.

Ensuite le projet de loi de finances prévoit 10 millions de francs supplémentaires pour l'équipement des parcs naturels régionaux et des réserves naturelles, ainsi que pour la mise en place de nouvelles structures de ce type en 1994, dont le nombre devrait augmenter à l'avenir si les projets se concrétisent.

Il en va de même pour les réserves naturelles dont le nombre devrait être ainsi porté de 113 à 200 en l'an 2000. Reste qu'elles souffrent déjà d'une insuffisance de crédits. Là encore, ces derniers devraient être abondés.

Enfin les moyens de l'ADEME alloués par le ministère de l'environnement progresseront de 20 p. 100. Toutefois ce mouvement ne saurait enrayer la diminution des crédits d'origine budgétaire en provenance du ministère de l'industrie ils diminuent de 40 p. 100 - et, à un degré moindre, du ministère de la recherche dont les autorisations de programme régressent de 30 p. 100, mais dont les crédits de paiement progressent de 20 p. 100. Cela risque d'accroître les difficultés de trésorerie de l'agence dont le rôle important s'amplifiera encore avec la mise en place de la politique des déchets qui ne peut pas reposer exclusivement sur les collectivités locales.

J'en viens à quelques observations sur l'exécution du budget pour 1993 qui a été marquée par l'intégration dans un plan de relance, avec, pour la première fois en France, un volet consacré à l'environnement de 150 millions de francs ouvert par la loi de finances rectificative de 1993.

Il convient de souligner que cette contribution de l'Etat aura permis, grâce à des cofinancements, de générer un total de 200 millions de francs d'investissements.

La totalité des crédits ouverts a été engagée. Il s'agit de travaux concrets pour réhabiliter les sites industriels pollués orphelins, pour restaurer les lits de rivière, ou pour lutter contre le bruit...

Je rappelle également certaines mesures du plan de relance : accélération par EDF de son programme d'enfouissement de lignes électriques, renforcement de la politique de l'eau, incitation à l'amélioration de l'habitat ou à l'amélioration des transports collectifs, toutes mesures favorables à la création d'emplois.

Cette action a été complétée par la levée du gel budgétaire sur des actions décidées par le précédent gouvernement pour un montant de 15 millions de francs en crédits de paiement et de 39 millions de francs en autorisations de programme. Cet ensemble de décisions représente une augmentation des dépenses en capital d'environ 30 p. 100 par rapport à ce qui était initialement prévu.

Les premières annulations de l'arrêté du 3 février 1993 - 21 850 000 francs en crédits de paiement - ont affecté la quasi-totalité du budget hors dépenses de personnel. Les annulations de l'arrêté du 10 mai 1993 - 40 275 000 francs - ont été plus sélectives, affectant relativement peu les chapitres de dépenses de fonctionnement courant et ceux d'investissement, car elles s'inscrivaient dans la préparation de la loi de finances rectificative visant au soutien de l'investissement et de l'emploi.

Néanmoins, ces annulations sont critiquables dans la mesure où, comme le remarque la Cour des comptes dans son rapport sur l'exécution du budget, les crédits annulés ne sont pas devenus sans objet, comme le prévoit l'ordonnance organique du 2 janvier 1959.

En conclusion, je tiens à souligner quelques actions qui revêtent à mes yeux un caractère prioritaire.

Si l'environnement est l'affaire de tous, chacun doit mieux connaître ses responsabilités. Cela exige, sur le plan réglementaire, que soit engagée une action normative afin de clarifier les compétences et les responsabilités de l'Etat et des collectivités locales. Dans cette perspective, j'attends avec impatience le dépôt du projet de loi relatif à la clarification des compétences, ainsi que la promulgation d'un code de l'environnement qui rende plus accessibles les règles régissant ce secteur.

Je souhaite également le renforcement des crédits en matière de recherche environnementale. L'an prochain, ils augmenteront de 9,2 p. 100. C'est bien, mais il faut aller plus loin car la recherche peut permettre d'améliorer l'environnement.

Je souhaite aussi l'amélioration de certaines procédures administratives, notamment des conditions de délivrance des permis de construire et des autorisations d'exploiter, l'intensification de la lutte contre les eaux pluviales, ou contre les phénomènes d'érosion ; la prise en compte des questions d'environnement dans les remembrements ou encore l'amélioration des études d'impact.

Nous demandons également la simplification de la gestion des crédits des parcs naturels régionaux et la publication des décrets attendus pour la mise en place de la loi sur l'eau et de celle sur les paysages, des efforts accrus dans la prévention des risques, dans l'élaboration des plans d'exposition aux risques ou encore de l'atlas des zones inondables.

J'attends également, monsieur le ministre, une intensification du partenariat avec des protecteurs de la nature, parfois délaissés, tels que les chasseurs. Ces derniers peuvent être d'ardents défenseurs de l'environnement. Il convient de mieux les associer aux décisions qui les concernent.

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

M. Denis Merville, rapporteur spécial. J'attends aussi un véritable débat sur l'énergie permettant d'aider à clarifier les enjeux et les moyens d'une politique de l'énergie protectrice de l'environnement.

A l'heure où l'agriculture connaît de sérieux problèmes, elle peut apporter, avec d'autres, sa contribution à de nouvelles formes énergétiques.

Il faudrait également engager des actions permettant de mieux coordonner les travaux entre, par exemple, les lignes d'EDF et celles de France Télécom.

M. Eric Duboc. Très bien !

M. Denis Merville, rapporteur spécial. Des programmes d'enfouissement de lignes d'une autre dimension comme l'utilisation plus fréquente de supports communs permettraient d'améliorer la qualité de nos paysages ou d'éviter leur dégradation comme - hélas ! - trop souvent encore nous le constatons.

Je voudrais aussi que soient menées des actions permettant de faire respecter sur tout le territoire non seulement français, mais aussi européen, les normes et les directives de la Communauté.

J'espère également que les prochains contrats de plan verront l'Etat et les régions s'engager dans des actions permettant de réaliser des progrès significatifs en matière d'environnement, notamment en écologie urbaine. L'amélioration du cadre de vie dans nos banlieues serait, en effet, un moyen d'atténuer certains problèmes que nous y rencontrons.

Enfin, persuadé que la France possède des atouts remarquables, que son savoir-faire en matière d'environnement est grand, je souhaite qu'elle les exploite mieux sur le plan international. A l'avenir, il faudra donc que les moyens d'action en ce domaine soient renforcés.

Monsieur le président, mes chers collègues, l'action conduite par le ministère de l'environnement me paraissant aller dans la bonne direction, la commission des finances et son rapporteur vous proposent d'adopter les crédits qui nous sont proposés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. François-Michel Gonnot, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. François-Michel Gonnot, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, j'ai d'abord plaisir à constater que nous sommes un peu plus nombreux que les années précédentes pour examiner les crédits de ce budget dont nous savons combien il est important pour l'action du Gouvernement et combien il est attendu par l'opinion.

Je me réjouis également de vous voir assis sur ce banc et je vous félicite pour la façon dont vous vous êtes attaqués aux grands dossiers de votre ministère, en essayant de donner à cette administration sa vraie place au sein du Gouvernement, de montrer que l'écologie n'était le monopole de personne et qu'elle était une exigence pour tous.

Je relève enfin avec satisfaction, au nom de la majorité de la commission de la production et des échanges, que votre budget augmente de quelque 9 p. 100 par rapport aux crédits de 1993. Je n'entrerai pas plus que le rapporteur spécial dans la polémique sur les chiffres. La réalité, c'est que vous avez réussi à obtenir dans ce budget des marges de manœuvre significatives qui vont vous permettre de réorienter la politique de votre administration.

Bien sûr, ce budget ne représente toujours qu'un peu plus de 1 p. 1000 du budget général de l'Etat, ce que l'on peut regretter. Il ne représente qu'un sixième de l'ensemble des dépenses des différents ministères consacrées à l'environnement. Avec 1,6 milliard de francs, il ne couvre qu'une petite part des 65 milliards de francs de dépenses publiques pour l'environnement. Cela est donc encore peu, trop peu, mais vous avez réussi, dans un contexte budgétaire particulièrement difficile, à poursuivre le renforcement de votre administration, ce que nous devons saluer, car cela n'était pas évident.

Nous approuvons d'abord le déménagement des services centraux de votre ministère et du cabinet, au 20, avenue de Ségur. Cela vous permettra de réaliser une économie significative dont vous avez réussi à conserver la valeur dans votre budget, ce qui est aussi une performance.

An-delà de l'économie ainsi réalisée, ce regroupement va améliorer l'efficacité et les performances de votre administration centrale. Elle permettra aussi de mettre votre ministère en synergie avec vos voisins, ceux de l'industrie et de la santé notamment.

Notre commission, monsieur le ministre, est également heureuse que vous soyez parvenu à trouver un accord avec le ministère de l'agriculture et de la pêche sur la solution à retenir pour la mise aux normes européennes des bâtiments d'élevage. Cette politique va mobiliser 75 millions de francs inscrits au budget pour 1994 de l'agriculture et elle sera poursuivie sur cinq ans. Les éleveurs concernés bénéficieront d'une aide à l'investissement financée pour un tiers par l'Etat et par les collectivités locales, pour un tiers par les agences de l'eau et pour un tiers par eux-mêmes. Cette décision très importante était particulièrement attendue par le monde agricole. Elle sera à juste titre appréciée, j'en suis sûr. Il conviendra néanmoins de veiller à ce que les agences de l'eau trouvent dans leurs budgets les sommes qui leur seront demandées.

Nous avons également apprécié, monsieur le ministre, votre souci de continuer à renforcer les DIREN, les directions régionales de l'environnement : vingt et un postes budgétaires ont été créés en 1993, neuf le seront en 1994, auxquels s'ajouteront sept transformations de postes. Bien sûr seize nouveaux emplois, ce n'est sans doute pas encore suffisant au regard des missions qui attendent les DIREN, de plus en plus sollicitées par leurs partenaires que sont l'ADEME et les collectivités territo-

riales. Cependant cet effort témoigne d'une volonté de poursuivre une déconcentration nécessaire que les lois de décentralisation en matière d'environnement, annoncées pour le printemps, rendront d'autant plus indispensables.

Les DIREN bénéficieront aussi - le rapporteur de la commission des finances l'a souligné - de moyens supplémentaires en fonctionnement et en investissement, ce qui ne sera pas superflu.

La commission de la production et des échanges a noté avec satisfaction, monsieur le ministre, l'augmentation importante des crédits pour la protection de la nature et des paysages, notamment pour soutenir l'action du Conservatoire du littoral, propriétaire de 43 000 hectares répartis sur trente-cinq départements.

La commission a également apprécié la majoration des dotations de l'Institut français de l'environnement, ce qui lui permettra de renforcer ses connaissances quant aux problèmes d'environnement, notamment en matière de statistiques. Elle est aussi heureuse du renforcement de l'action internationale de votre ministère, conséquence logique du sommet de Rio, mais aussi des immenses besoins constatés en matière de protection de l'environnement dans les nouvelles démocraties de l'Europe centrale et orientale.

Néanmoins, monsieur le ministre, j'exprimerai, au nom de la commission de la production et des échanges cinq inquiétudes.

La première concerne la politique de l'eau. Nous avons été nombreux, ces derniers mois, à réclamer une pause réglementaire en matière d'environnement. Nous avons en effet, au cours des dernières années, voté beaucoup de lois qui ne sont pas toujours appliquées faute de décrets d'application. Tel est le cas de la nouvelle loi sur l'eau votée il y a dix-huit mois et dont seulement cinq décrets sur vingt-cinq ont été publiés, ce qui rend son application difficile, alors que les investissements en la matière croissent et continueront de croître de façon importante.

Il est temps, aussi, de s'interroger sur l'efficacité de la procédure des plans d'exposition aux risques instaurés par la loi du 13 juillet 1982. Neuf ans après la publication du décret qui les réglemente, 708 plans seulement ont été prescrits, pour 376 rendus publics et 282 approuvés, alors que le nombre de communes qui devraient en disposer dépasse les 4 000. Il y a là matière à réflexion et à action dans des départements récemment placés sous les feux de l'actualité - le Vaucluse, l'Ardèche, par exemple - où il faudrait mettre en œuvre d'urgence des dispositions particulières.

Ma deuxième inquiétude porte sur le développement des parcs naturels nationaux et régionaux. Malgré une augmentation significative des crédits qu'a rappelés mon collègue M. Merville, notamment en matière d'investissement, il est nécessaire de renforcer encore les efforts budgétaires de votre ministère. Les crédits proposés pour 1994 ne suffiront pas à satisfaire les besoins qui s'expriment, aussi bien en personnel qu'en moyens d'équipement ou de fonctionnement, dans les parcs existants.

En outre, il faudra tenir compte des projets de création de nouveaux parcs. Or, les dotations prévues pour 1994 ne permettront aucune création. Certains parlent déjà de « la grande misère » des parcs naturels. Cela n'est pas acceptable, cela ne peut être accepté de la part de l'Etat.

Ma troisième inquiétude est relative au devenir de l'ADEME. Il ne faudrait pas, monsieur le ministre, que la crise de jeunesse, la crise de croissance qu'elle peut connaître deux ans après sa création, devienne une crise existentielle.

M. Michel Destot. C'est la faute à Longuet !

M. François-Michel Gonnot, rapporteur pour avis. Cette agence est, en effet, un instrument indispensable à l'action publique en matière d'environnement. Tout le monde en est d'accord.

La crise de jeunesse est évidente. Il a été difficile de mettre en place de nouvelles structures à partir des trois agences qui ont été à l'origine de sa création. La mise au point du statut unique pour les personnels est toujours attendue. Il y a également eu rivalité entre le directeur et le président de l'agence, parce que les statuts permettraient au premier de se prendre pour le second, et vice versa. Enfin, atermoiements et revirements ont foisonné dans la politique de délocalisation des locaux de l'agence.

Veillons donc à ce que cette crise de croissance ne devienne pas une crise sur le devenir même de cette agence, tout simplement parce que les trois ministères qui en assurent la tutelle - ce que nous avons regretté à l'époque - ne parviendraient pas à se mettre d'accord. Or tel est actuellement le cas si nous en jugeons par le projet de loi de finances pour 1994. En effet, si les crédits d'intervention de votre ministère sont en hausse de 22,5 p. 100, ceux provenant du ministère de l'industrie sont en baisse de 40 p. 100. Il s'agit d'une incohérence qu'il va falloir surmonter si l'on veut permettre à l'agence de poursuivre son action en 1994.

M. Michel Destot. C'est fâcheux !

M. François-Michel Gonnot, rapporteur pour avis. Au moment où va s'ouvrir le débat sur l'énergie que vous avez voulu, est-il normal de couper de façon aussi drastique les crédits consacrés à la maîtrise de l'énergie ? Dès l'année prochaine, l'ADEME va être contrainte, malgré l'augmentation très importante des produits des quatre taxes fiscales ou parafiscales, de stopper certains programmes de recherches, celui sur la voiture électrique par exemple. Elle ne pourra pas soutenir non plus, comme elle le souhaiterait, la filière bois-énergie ou celle des biocarburants. Elle ne pourra pas faire grand-chose non plus en matière de lutte contre le bruit.

Ma quatrième inquiétude, monsieur le ministre, a trait à la politique des déchets. Nous n'avons évidemment pas le temps, de faire la point sur l'application de la nouvelle loi sur les déchets, votée il y a tout juste quinze mois. Je veux néanmoins appeler votre attention et celle de nos collègues sur le coût de cette politique, estimé par l'ADEME à 114 milliards de francs sur dix ans.

Cette charge va incomber, pour l'essentiel, aux collectivités locales et aux entreprises. Pendant la même période, l'ADEME ne collectera, par la taxe sur le stockage, qu'environ 3 milliards de francs. D'un côté, 114 milliards de dépenses, de l'autre, 3 milliards de produit, vous voyez le problème qui va se poser, notamment aux collectivités locales, c'est-à-dire aux usagers et aux contribuables que nous sommes tous.

Je voudrais aussi, monsieur le ministre, appeler votre attention sur l'insuffisance des crédits affectés, l'année prochaine, à la réhabilitation des sites pollués orphelins. En 1993, 65 millions de francs ont été consacrés à cette politique - M. Merville vient de le rappeler - y compris les 50 millions du plan de relance. On ne peut espérer que 30 millions de francs en 1994, alors que 80 à 100 millions seraient nécessaires chaque année pour nettoyer et faire disparaître ces sites. En clair, pour la première fois depuis de nombreuses années, aucun nouveau chantier de réhabilitation ne pourra vraisemblablement être ouvert en 1994. Il y a là un sujet d'inquiétude qu'il fallait relever.

Dernier point : la recherche. Je regrette que votre ministère ne puisse pas contrôler davantage la recherche en matière d'environnement. Certes, les crédits de paiement qui vous sont alloués seront en augmentation sensible l'année prochaine - 7 p. 100 -, mais la recherche publique reste trop dispersée avec des moyens trop faibles. Est-il normal, par exemple, que l'INERIS, ce bel outil que vous avez visité ce matin même, monsieur le ministre, à Verneuil-en-Halatte, dans l'Oise, ne bénéficie d'aucune dotation du ministère de la recherche alors qu'il est, avant tout, un institut de recherche ? Est-il normal, en revanche, que l'essentiel de la recherche en environnement soit réalisé par des organismes ne dépendant pas de votre ministère ? Nous ne le pensons pas.

Il ne faut pas voir dans ces regrets, ou ces inquiétudes, des critiques à l'encontre de ce budget 1994 qui, dans l'ensemble, monsieur le ministre, est en progression - selon nous, il va dans le bon sens - mais seulement des pistes de réflexion pour l'avenir. Nous croyons, comme vous, au rôle essentiel que le ministère de l'environnement doit jouer dans l'action publique en faveur de l'environnement. Ce rôle va être délicat puisque de grands chantiers vous attendent dans les prochains mois : la décentralisation des compétences nouvelles vers les collectivités locales avec, espérons-le, les ressources correspondantes ; la réforme des enquêtes publiques, qui permettra l'émergence de l'écocitoyenneté en laquelle nous croyons ; enfin, le renforcement du droit de l'environnement qui doit être plus clair au citoyen, mais aussi mieux appliqué.

Pour ces grands chantiers, vous aurez notre confiance, monsieur le ministre, comme vous avez eu celle de la majorité des membres de la commission de la production et des échanges, qui a voté vos crédits pour 1994. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Gérard Saumade, pour le groupe République et liberté.

M. Gérard Saumade. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'augmentation de 9,1 p. 100 des crédits du ministère de l'environnement, calculée par rapport à la loi de finances rectificative du budget de 1993 et non par rapport au budget primitif de la même année, est sensiblement supérieure à celle du budget de l'Etat et concerne principalement les crédits de paiement, en hausse de 19,2 p. 100.

Cette progression, souhaitée par nos concitoyens, s'inscrit dans la continuité des politiques menées par les gouvernements précédents et témoigne profondément de l'évolution des mentalités et des comportements, la protection de l'environnement étant devenue un enjeu politique, social, économique, mais aussi un enjeu culturel majeur. Il s'agit aujourd'hui non plus simplement de défendre l'environnement, mais de lui donner le rôle dynamique, qui lui est à présent dévolu dans l'aménagement du territoire, et, au-delà, par conséquent, dans la croissance économique. A cet égard, l'effort qui sera consenti par l'Etat en 1994 demeure malheureusement encore insuffisant.

Certes votre budget, monsieur le ministre, comporte des points positifs. Je ne peux qu'approuver l'augmentation significative des crédits d'intervention du Conservatoire du littoral et la croissance des moyens consacrés à la prévention des risques majeurs.

Ces dernières semaines, toute la France le sait - il faut des catastrophes pour que toute la France sache ! - des incendiations ont causé des dégâts considérables un peu partout dans notre pays.

M. Michel Meylan. Il fallait prévoir !

M. Gérard Saumade. La dotation exceptionnelle d'un montant de 24 millions de francs, destinée à moderniser le réseau d'annonce des crues, permettra certainement d'améliorer la prévention.

M. Francis Saint-Ellier. Très bien !

M. Gérard Saumade. Cependant, il paraît nécessaire de revoir aussi profondément certaines règles d'urbanisme. (« Très bien ! » sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Autrefois, les Français étaient stables et ne changeaient pas de domicile. Or, au cours des dix dernières années, la situation s'est inversée. Les migrations de populations ont pris une ampleur considérable dans notre pays, tant et si bien que la mémoire collective n'est plus suffisamment fidèle pour prévenir des risques dont l'occurrence est cinquantennale ou centennale. Du coup, de nombreux plans d'occupation des sols prévoient des constructions dans des zones qui, à l'avenir, subiront des inondations catastrophiques.

Ces dangers sont particulièrement à redouter dans la région méditerranéenne où de nombreuses rivières connaissent un régime d'oued. Les lits majeurs de ces cours d'eau peuvent couvrir une étendue considérable, avec des débits torrentueux très capricieux. En effet, dans les régions de la Méditerranée, ce n'est pas tant le débit qui importe, tel que le calculent trop souvent les ingénieurs non méditerranéens, que cette vague extraordinaire qui caractérise le système d'oued et à laquelle on ne pense jamais, sinon pour constater que des hommes, des animaux ont été emportés, que des maisons et des biens ont été détruits.

Dans ces conditions, je souhaite, monsieur le ministre, que, dans le cadre de la fameuse exposition aux risques, que l'on ne voit jamais que lorsque le risque est arrivé, une étude soit réalisée sous votre autorité, très en amont des événements et à l'abri des pressions spéculatives foncières locales. Cette étude aboutirait à l'élaboration d'un document territorial dans lequel l'Etat, au nom de la sécurité des personnes et des biens, imposerait les contraintes nécessaires aux communes - qui, pour l'essentiel, restent maîtresses de leur plan d'occupation des sols, pour le meilleur et souvent le pire.

Il faudrait aussi songer, en tout cas dans l'espace méditerranéen que je connais bien, à une modification du statut des cours d'eau non navigables. En effet, ceux-ci appartiennent généralement pour moitié aux riverains qui ont le devoir, d'après la loi, de les nettoyer, ce qu'ils ne font pas. Et interviennent alors les collectivités locales : mais je ne suis pas sûr que désormais l'application de la loi Sapin le permette...

M. Jean Tardito. Ce sera avec beaucoup de difficultés en tout cas.

M. Gérard Saumade. ... sans qu'il y ait ingérence des collectivités locales dans le domaine privé. Une réflexion s'impose sur le plan juridique si nous voulons nous mettre en accord avec le droit, mais surtout être efficaces.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. Jean Tardito. On ne peut plus rien faire !

M. Gérard Saumade. Par ailleurs, on ne peut qu'approuver la mise à disposition d'appelés du contingent chargés d'accomplir des tâches de protection contre les

risques touchant le milieu naturel. Il serait souhaitable qu'un certain nombre d'appelés soient affectés - bien entendu je plaide *pro modo* - dans les départements du bassin méditerranéen.

En effet, la lutte contre les incendies de forêt dans ces régions exige des moyens supplémentaires, en particulier au titre de la prévention. Or, certains départements, comme l'Hérault, ont réalisé des efforts financiers considérables pour mettre sur pied des équipes de sapeurs forestiers qui, pendant neuf mois de l'année, débroussaillent la forêt et sont devenus de véritables professionnels, remarquablement encadrés par l'ONF, je tiens à le souligner.

Plusieurs appelés pourraient être affectés à ces travaux, qui n'ont rien de dégradant, bien au contraire, car, entraînés sans qualification, ils sont devenus de véritables forestiers, qui aiment la forêt et la défendent bien. Mon département est candidat - je sais qu'il n'est pas le seul -, monsieur le ministre, pour recevoir ces appelés, étant donné la qualité de l'encadrement que nous avons réalisé.

Je voudrais maintenant appeler votre attention sur quelques sujets de préoccupation que m'inspire ce budget, reprenant certaines observations excellemment formulées par nos deux rapporteurs.

Les collectivités locales, partenaires de l'Etat dans l'aménagement du territoire, participent chaque jour un peu plus à la mise en œuvre de la protection de l'environnement. La loi de décentralisation du 7 janvier 1983 précise que le département concourt avec l'Etat, les communes et les régions à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie. L'expression « concourt avec l'Etat » m'interpelle de plus en plus. Qu'il me soit permis de souligner au passage l'importance croissante des politiques engagées à cet effet, en particulier par les départements - je connais bien le sujet -, dans les domaines prioritaires de la qualité des eaux, de l'élimination des déchets et de la protection et de la mise en valeur du milieu naturel.

Malgré leur bonne volonté, les collectivités locales rencontrent souvent des obstacles financiers difficilement surmontables compte tenu de l'importance des investissements nécessaires, en particulier en matière d'assainissement et d'épuration, de gestion de la ressource, de lutte contre la pollution des nappes ou de traitement des déchets ménagers.

Ce sont des actions auxquelles nous allons être obligés de consacrer des sommes considérables, et je ne vois pas comment nous pourrions encore augmenter la pression fiscale locale. C'est pourquoi je suis assez inquiet en la matière. Car ces programmes ont une importance capitale. Ce qui est en jeu, c'est d'abord la protection de la ressource naturelle de tous les pays et du nôtre en particulier, à savoir la qualité de l'eau, qu'il s'agisse des cours d'eau ou des nappes souterraines, de plus en plus menacés par la pollution due aux décharges de déchets et aux effluents des stations d'épuration.

Nous sommes à l'heure actuelle dans une situation paradoxale : les stations d'épuration qui ne disposent pas d'un traitement tertiaire concentrent la pollution qui, autrefois, était plus diluée. Les investissements très onéreux réalisés par les communes, avec l'aide ou non des départements et des régions, se retournent en réalité contre l'objectif visé dans la mesure où il n'y a pas de traitement tertiaire.

Nous avons adopté dans notre département le slogan : « rejet zéro ». Cela veut dire que, sous des formes diverses, le traitement tertiaire existe partout. Nous

sommes loin du rejet zéro ! C'est un objectif à la fois lointain en raison de nos moyens et extrêmement urgent en raison de l'accroissement des pollutions.

En ce qui concerne les déchets ménagers, les collectivités locales sont confrontées à leurs seules ressources financières. Par exemple, l'essentiel de l'aide de l'Etat se fait par le biais du fonds de modernisation de la gestion des déchets, qui dispose, grâce à la taxe sur la mise en décharge, d'une recette de 300 millions de francs. Avant la loi, on ne disposait de rien.

En tout cas, l'aide moyenne aux communes se situerait à moins de 2 millions de francs par département, alors que le seul conseil général de l'Hérault investit 17 millions de francs par an en aides aux projets communaux dans un domaine qui n'est cependant pas de sa compétence légale.

En résumé, face aux diverses augmentations du coût du service global de collecte et de traitement des déchets, liées aux nouvelles contraintes réglementaires, nous avons la taxe sur la mise en décharge qui apporte 20 francs la tonne, les surcoûts divers...

M. le président. Veuillez conclure, cher collègue.

M. Gérard Saumade. Je vais conclure, monsieur le président.

Ces éléments ne constituent qu'une atténuation légère des surcoûts liés aux nouveaux services ou une compensation pour les communes d'accueil des usines.

Les aides directes à l'investissement seront quasiment anecdotiques et vraisemblablement réservées à des opérations innovantes ou très spécifiques ; la charge essentielle restera donc aux cofinanceurs classiques, communes et départements, le cas échéant.

La clarification de certaines compétences en matière d'environnement doit faire l'objet d'un projet de loi au printemps prochain. Elle paraît grandement souhaitable et devrait surtout nous permettre de réfléchir à de nouveaux moyens financiers.

Je souhaite achever mon propos sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur : l'application de la loi du 4 janvier 1993, relative aux carrières, que nous avons mise au point de concert avec Mme Royal, à l'époque où elle était ministre (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Je la remercie de l'aide très efficace qu'elle a apportée au rapporteur j'étais.

En l'absence de parution des textes réglementaires, c'est encore le code minier qui s'applique.

J'ai d'ailleurs noté avec beaucoup d'intérêt que le projet de loi modifiant certaines dispositions du code minier, inscrit à l'ordre du jour de la présente session, prévoit le renforcement des obligations de l'exploitant en matière de protection de l'environnement en fin d'exploitation. Vous avez bien voulu, monsieur le ministre, me faire savoir dans un récent courrier que les décrets relatifs à la composition de la commission départementale des carrières et à l'inscription des carrières dans la nomenclature des installations classées sont à la signature des ministres. Il paraît souhaitable que le décret concernant le schéma départemental des carrières soit, lui aussi, publié au *Journal officiel* dans les meilleurs délais. Le schéma départemental des carrières viendra utilement compléter la liste des différents schémas.

Enfin, j'ai noté avec intérêt la proposition du rapporteur sur les problèmes de recherche. Celle-ci a une très grande importance, mais je suis très étonné des difficultés que rencontre l'association ECOTECK, que je préside et

qui, grâce à l'appui du ministère de l'environnement, constitue la seule banque de données en France sur les problèmes de l'environnement. Je suis persuadé qu'il ne s'agit que d'un retard administratif qui sera, je l'espère, rapidement résolu.

Monsieur le ministre, en dépit de sujets d'inquiétude que partagent, à n'en pas douter, beaucoup de mes collègues, en particulier les élus de circonscriptions essentiellement rurales, compte tenu des points positifs que j'ai soulignés, de l'importance de l'environnement dans les conditions de vie de tous, au point qu'il ne peut être l'objet de querelles trop politiciennes et parce que vous assurez une continuité nécessaire, je voterai en ce qui me concerne pour l'adoption des crédits du ministère de l'environnement. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et liberté, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Ambroise Guellec, pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

M. Ambroise Guellec. Monsieur le ministre, le budget que vous présentez n'est peut-être pas enthousiasmant, mais il est très sérieux en ce sens qu'il privilégie l'investissement, ce que nous attendons concrètement sur le terrain.

D'ailleurs, la qualité de l'action d'un ministère ne se mesure pas forcément à la consommation de crédits de fonctionnement. Il n'est pas indispensable que le ministère de l'environnement annonce tous les ans une augmentation du nombre de ses fonctionnaires car ce n'est pas forcément l'essentiel.

Je ne comprends pas pourquoi le ministère du budget a voulu absolument montrer que vous n'étiez pas trop dépensier. On peut cependant être fier d'annoncer une augmentation de ce budget. C'est ce que nous constatons. De plus, il n'est pas du tout pour nous déplaire de constater que certaine période d'esbroufes ou de coups médiatiques s'est achevée.

C'est ainsi que nous concevons les choses. Il ne s'agit pas de dire qu'on dispose de recettes plus ou moins infaillibles à effet immédiat. Non, il faut réaliser ! Je crois, monsieur le ministre, que c'est ce que vous faites.

François-Michel Gonnot ayant très bien rapporté le sentiment de la commission de la production et des échanges, à laquelle j'appartiens, j'insisterai, pour ma part, sur certains points qui me paraissent importants.

Le premier concerne l'eau. Il est vrai que les textes d'application de la loi sur l'eau mettent un peu trop de temps à paraître et nous voudrions que les choses s'accélérent un peu. Nous savons très bien que les arbitrages sont complexes entre les différents services, les usagers, les collectivités, mais, attention à la lisibilité de l'objectif de cette loi et à la volonté du législateur, qui ne doivent pas être déformées, voire accaparées par ceux qui ne partageraient pas cette volonté.

Certes votre budget dispose de moyens modestes, certaines des lignes diminuent en volume, mais l'essentiel n'est pas là. Nous savons, en effet, que la plupart de vos moyens ne sont pas inscrits sur des lignes budgétaires ; ce sont les agences de l'eau qui en sont dépositaires ainsi que les collectivités à différents niveaux.

Je tiens à souligner la très grande importance que revêt l'aboutissement de la négociation destinée à mettre en place la redevance pour pollution diffuse. Cela me paraît une avancée décisive. Les conditions dans lesquelles le dispositif retenu a été élaboré me semblent de bon augure

parce que je crois que l'on a réconcilié ceux qui veulent garantir la propreté de l'eau et ceux qui doivent la produire de façon compétitive. Nous serons tous à vos côtés, monsieur le ministre, pour faire en sorte que ce dispositif s'applique dans les meilleures conditions.

Je voudrais vous rendre attentif à un vrai problème qui résulte d'une négociation dans laquelle un ministère autre que le vôtre a été un petit peu trop loin. Il s'agit de la prise en charge des coûts non couverts immédiatement par la redevance des agriculteurs. A l'origine, il avait été convenu que cette prise en charge devait incomber à l'Etat. Puis, à la suite de différents arbitrages, on a proposé une formule, plus simple paraît-il, consistant à permettre aux agences de l'eau de placer leurs moyens de trésorerie sur des comptes rémunérés afin de dégager les moyens financiers nécessaires pour assurer ce préfinancement ou ce financement par substitution.

Cela vaut probablement pour certaines agences, mais pas pour toutes. En effet, en tant que président d'un comité de bassin où les problèmes de pollution diffuse sont des plus importants, je constate que la facilité qui a été notifiée par le Premier ministre ne nous apportera que 8 millions de francs par an, alors qu'il nous en faudrait 50 millions pour compenser l'insuffisance de la redevance. Il nous manquera donc 42 millions ! Il faut absolument trouver une solution. Je ne sais si vous nous la donnerez aujourd'hui, monsieur le ministre, mais il faudra la trouver, et je l'espère rapidement.

S'agissant toujours des agences de l'eau, je souhaite dire quelques mots sur l'exécution de ce que l'on appelle le sixième programme. Celui-ci est très important puisque le niveau de la redevance aura doublé lors de son achèvement. A un moment, nous avons craint que la capacité d'action des agences de l'eau ne soit un peu confisquée par le Fonds de développement économique et social. Mais l'arbitrage que j'ai évoqué tout à l'heure nous a rassurés : le Premier ministre a bien annoncé - et je pense que vous confirmerez ses propos, monsieur le ministre - que nous avons notre autonomie, si je puis dire - je n'ose pas parler d'indépendance. Nous devons simplement rendre des comptes à cette institution ; nous sommes prêts à le faire.

Troisième point important sur ce chapitre de l'eau : le dossier de la Loire. Vous avez déjà eu l'occasion de dire que c'était l'un des dossiers majeurs auxquels vous aviez à vous attaquer. Je le crois également. Dans ce domaine, il y a eu tant de décisions contradictoires, souvent prises sans la concertation élémentaire qui aurait permis de les faire admettre par tout le monde, que j'insiste pour qu'une décision définitive soit prise rapidement mais aussi de façon concertée - d'ailleurs, je crois que vous vous y employez. J'aimerais donc connaître l'état d'avancement de ce dossier. Les agences de bassin sont à votre disposition pour vous aider à trouver des formules adéquates, acceptées par tous et que nous puissions mettre en œuvre ensemble.

Je formulerai maintenant quelques observations sur ce qu'on appelle la protection de la nature, selon l'expression utilisée dans le budget.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier, ici, très sincèrement - je l'ai déjà fait en d'autres lieux - de l'effort extrêmement important consenti par le Gouvernement en faveur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, autrement dit du Conservatoire du littoral. Cela a été la bonne nouvelle de l'été. Vous avez pu obtenir du Gouvernement que les crédits affectés au Conservatoire soient en gros augmentés de 25 p. 100. Une telle décision était bienvenue. Ces crédits seront bien employés.

En tout cas, je crois qu'il s'agit d'une étape très importante dans la vie d'un établissement qui, me semble-t-il, a fait la preuve de sa qualité et de son efficacité au service de tous.

Certes, c'est bien de nous doter ainsi en moyens d'intervention, mais il nous faut aussi un peu plus de moyens de fonctionnement, faute de quoi nous ne pourrions pas donner toute notre puissance. J'espère que l'on trouvera une formule permettant d'arriver à un bon équilibre au cours de la discussion budgétaire.

J'ai déposé un amendement sur la récupération de la TVA sur les investissements réalisés par les collectivités sur les terrains du conservatoire car il y a là un réel problème. Je ne sais pas si nous pourrions le traiter aujourd'hui car il faudra encore - malheureusement - l'avis pertinent des finances. Mais c'est un sujet important sur lequel je me réserve d'intervenir à nouveau.

Je dirai maintenant quelques mots sur les parcs naturels régionaux - et je m'exprime ici un peu au nom de notre ami Jean-Paul Fuchs qui préside, avec la qualité que l'on sait, la Fédération des parcs. Autant le Conservatoire est heureux, autant les Parcs régionaux estiment qu'ils ne disposent pas des moyens de leur politique, pas tout à fait assez en tout cas. J'espère que, avec le concours de la commission des finances, et avec celui de tous, nous arriverons peut-être à améliorer les choses avant la fin de la discussion budgétaire.

S'agissant de l'ADEME, sujet qui a été évoqué par M. François-Michel Gonnot, je ferai remarquer qu'il y avait là tous les ingrédients d'un échec parce que l'on a voulu marier l'eau et le feu. Il ne s'agit pas de mettre en cause les personnes, même, si la dualité président-directeur remplissait de perplexité. Mais les objectifs des deux agences fusionnées n'étaient pas les mêmes, les états d'esprit et l'organisation étaient également différents. Le bon point d'équilibre n'a pas été trouvé. En plus, pour simplifier les choses, on a prévu une triple tutelle.

Monsieur le ministre, étant donné l'état de pagaille auquel on est arrivé, je pense qu'il faudra remettre les choses à plat. Si on s'est trompé dans l'assemblage, il faut le défaire et le reprendre autrement. J'insiste sur ce point, parce que, tout récemment encore, j'ai pu constater, à l'occasion de l'appel d'offres lancé par Eco-emballage, à quel sommet de bureaucratie et de technocratie cette agence en était arrivée. Les élus locaux aimeraient que les choses se passent plus simplement et plus efficacement.

J'aurais pu aussi faire part de mon interrogation à propos de l'échéance de l'an 2 002, année à partir de laquelle il ne devrait plus y avoir de décharges dans notre pays. Cet objectif me paraît totalement irréaliste !

M. Gérard Saumade. Il faut pourtant le tenir !

M. Ambroise Guellec. Le législateur a retenu cet objectif, mais, malheureusement, je crois qu'il faudra voir les choses de façon peut-être plus mesurée, mais aussi plus sérieuse.

En conclusion, je dirai que le poids de votre budget n'apparaît pas extrêmement important mais que, si l'on totalise tous les crédits d'intervention en faveur de l'environnement, on constate que les choses évoluent dans le bon sens. Le groupe UDF votera donc sans difficulté les crédits de l'environnement.

Cela dit, nous devons certainement conduire d'autres réflexions sur ce que j'appellerai la « fiscalité écologique », de façon à mobiliser les moyens les plus efficaces pour influencer réellement le comportement de nos concitoyens, au-delà des grands développements sur les trous dans la couche d'ozone, sur la conférence de Rio et sur

bien d'autres choses encore. Il conviendrait de voir quels sont les outils financiers permettant que l'environnement, qui est déjà une grande préoccupation pour nos concitoyens, s'inscrive réellement dans la réalité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Tardito, pour le groupe communiste.

M. Jean Tardito. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, les gouvernements passent, les majorités changent et le budget de l'environnement reste égal à lui-même.

Peu d'ambition, pas de réforme des structures, des moyens à peu près similaires, des objectifs en contradiction avec ceux affichés - qui ne pourront donc être satisfaits : telle est l'impression que je retire de ce budget.

Mais, monsieur le ministre, qu'est donc devenue votre volonté d'un grand ministère de l'environnement, que vous défendiez avec acharnement et avec raison lorsque vous étiez rapporteur spécial de la commission des finances sur les crédits de l'environnement ?

L'an dernier, vous déploriez que « l'état récapitulatif de l'effort financier consenti au titre de l'environnement » ne soit pas encore disponible pour la discussion budgétaire - je veux parler du « jaune ».

En effet, en raison de la faiblesse structurelle de votre ministère, l'augmentation de ses crédits, dont vous pouvez certes vous prévaloir, n'a de sens que dans une vision globale des crédits alloués à l'environnement, notamment par le biais des ministères de la recherche et de l'industrie, et de ceux alloués à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie qui, en 1992, bénéficiait de crédits d'engagement et d'intervention équivalents à ceux du ministère, avant de les dépasser en 1993. Le « jaune » est donc un instrument de travail indispensable. Pourtant, nous devons nous en passer une fois encore.

M. Michel Barnier, ministre de l'environnement. Mais non, monsieur Tardito, le voilà, il est disponible.

M. Jean Tardito. Depuis quand, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'environnement. Ce matin !

M. Jean Tardito. Voyez dans quelles conditions nous devons travailler, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'environnement. Mieux vaut tard que jamais !

M. Jean Tardito. Il est trop tard pour travailler dessus.

Quand on constate que les crédits de l'ADEME sont stables au niveau de votre ministère, qu'ils sont en régression de 30 p. 100 sur les budgets de l'industrie et de la recherche et que le produit des taxes parafiscales sur la pollution atmosphérique et sur les huiles de base baisse - problème sur lequel je reviendrai le 16 novembre en présentant à l'Assemblée mon rapport spécial sur ces taxes parafiscales -, on peut être inquiet quant au financement des activités de l'ADEME.

En réalité, et en raison de la dispersion des interventions en faveur de l'environnement, le total des moyens affectés à celui-ci diminuera en 1994, ce que ne laisse pas transparaître l'annonce d'une progression de 9 p. 100 à structure constante. Cet exemple démontre la faiblesse des chiffres officiels et de votre structure ministérielle.

Nous demeurons attachés à un grand ministère de l'environnement lié à un grand service public qui développerait des politiques novatrices en matière de protec-

tion de l'eau, de gestion des déchets, de maîtrise de l'énergie et de lutte contre les pollutions. C'est ce que développent avec force les personnels de votre ministère.

Pour cela, il faut des moyens, financiers et humains : des moyens pour développer les métiers qualifiés nécessaires à ce grand objectif ; des moyens pour que le ministère prépare rapidement les décrets d'application des lois que nous avons votées - à ce propos, monsieur le ministre, combien de textes législatifs sont restés lettre morte en raison de l'absence de ces décrets ? ; des moyens pour que les structures officielles collaborent avec les collectivités locales et la multitude d'associations qui font avancer la cause de l'environnement sur le terrain, le plus souvent en dépit de grandes difficultés financières ; des moyens enfin pour développer de réelles politiques de prévention des risques.

Je parlais, en commençant, d'un grand ministère de l'environnement installé dans des locaux uniques et non dispersé dans l'espace parisien entre la tour Suffren et l'avenue de Ségur. Tel que je le conçois, il gèrerait également les aides et les coopérations à destination des pays étrangers. Je pense en particulier aux pays de l'Europe de l'Est. Les besoins sont immenses, pour notre avenir à tous. Qu'allons nous faire pour éviter une nouvelle catastrophe nucléaire de type Tchernobyl, alors que les autorités ukrainiennes ont annoncé le maintien en fonctionnement de la centrale, parce que ce pays n'est pas en mesure aujourd'hui de s'en passer et que nous ne lui proposons pas de solution de substitution ? Qu'allons-nous faire pour rétablir des équilibres écologiques compromis par des politiques ultraproductivistes ? Qu'allons-nous faire pour ne pas léguer à nos enfants les désastres actuels ? Seule une action d'envergure mondiale peut permettre d'intervenir à l'échelle convenable !

Enfin, je souhaite très brièvement revenir sur l'engagement de votre prédécesseur, monsieur le ministre, d'organiser un grand débat national sur la place du nucléaire dans notre pays et en Europe. Là encore, je déborde, c'est vrai, de vos strictes compétences puisque, malheureusement, les questions du nucléaire sont rattachées en France au ministère de l'industrie. Mais un tel débat est indispensable ; il est attendu de la population. Quels choix énergétiques faisons-nous pour le siècle à venir ? Quels sont les risques et avantages du nucléaire ? Quel est son coût réel et celui des autres énergies ?

Une plus grande clarté doit présider aux prises de décision dans ce domaine, lesquelles ne doivent pas dépendre de quelques groupes de pression industriels. Je souhaiterais donc que vous puissiez me confirmer la tenue de ce débat, non seulement dans cet hémicycle, mais bien au-delà, c'est-à-dire dans la France entière, dans les écoles, les associations, les structures locales de votre ministère.

C'est donc une conception très large de votre mission et du rôle futur de votre ministère que je défends, monsieur le ministre. Parce que cette conception globalisante des problèmes ne se retrouve pas dans votre budget et dans les moyens qui vous sont alloués, nous ne pourrions pas adopter votre projet de budget.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. le ministre de l'environnement. Dommage !

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en vertu d'une sorte de tradition non républicaine mais plutôt environnementale, il existe une espèce de solidarité entre les ministres de l'environnement qui se succèdent, quelle que soit leur

couleur politique. Je ne dérogerai pas à cette règle car je sais combien il est difficile, pour le titulaire de ce poste, de se faire entendre au sein d'un gouvernement.

Toutefois, monsieur le ministre, je serai quand même sévère à l'égard de ce projet de budget mais surtout à l'égard de ce qui l'entoure, non pour vous mettre en cause personnellement car je connais vos convictions et votre détermination, mais parce que je pense que vous êtes en position de faiblesse au sein de ce Gouvernement : malgré vos bonnes intentions, vos déclarations, avec lesquelles je suis souvent d'accord, vous n'obtenez pas les arbitrages que vous demandez.

Une petite polémique s'est développée sur les chiffres du budget : une baisse de 3,7 p. 100 selon M. Sarkozy ; une hausse de 1 p. 100 selon le rapporteur spécial, de 9 p. 100 selon vous. Ces chiffres ne sont pas incompatibles car, tout dépend de quoi l'on parle : il s'agit de 3,7 p. 100 de moins par rapport au budget exécuté - et c'est tout de même cela qui compte ; de 1 p. 100 de plus par rapport au budget voté, ce qui correspond en gros à une stagnation ; quant à l'augmentation de 9 p. 100, elle concerne les crédits d'investissements. Mais vous conviendrez avec moi que les crédits de fonctionnement sont aussi très importants pour le ministère de l'environnement.

Ce qu'il faut je crois retenir, c'est que votre budget marque une rupture avec le rythme d'augmentation des crédits du ministère de l'environnement, qui avaient été multipliés par 2,3 depuis 1988. Il faut en revenir au budget de M. Carignon pour retrouver une telle baisse.

Vous me rétorquerez que vous allez faire des économies sur la location des locaux du ministère et que ces sommes seront réintégrées dans le budget. Mais on ne peut pas les compter deux fois ! Soit, elles sont inscrites dans le budget actuel, soit elles n'y sont pas.

Cela dit, le déménagement des services du ministère est une bonne chose. Il était temps de mettre fin à la division entre cabinet et services qui avait été opérée par M. Carignon. Cet effort s'inscrit dans la continuité puisque - et j'ai plaisir à le rappeler - j'avais moi-même procédé à la dénonciation des baux du ministère. Ce regroupement est une bonne chose, même si on peut regretter que la direction de l'eau ne soit pas réunie avec les autres services.

Je ne reviendrai ni sur la baisse des crédits de l'ADEME, qui privera le ministère de l'environnement de toutes les actions nouvelles à l'égard du secteur industriel, ni sur la division par dix des crédits de lutte contre le bruit, qui rendra très difficile l'application de la loi sur le bruit. Mais j'analyserai votre budget, monsieur le ministre, en le replaçant dans l'action environnementale globale du Gouvernement en matière de lutte contre les pollutions et de protection de l'environnement.

Néanmoins, permettez-moi de vous dire qu'en présentant votre budget comme vous l'avez fait, vous avez rendu un mauvais service à l'environnement et à vous-même. En effet, en vous vantant aussi fortement d'une augmentation de 9 p. 100, vous vous êtes privé d'arguments pour obtenir des arbitrages favorables au sein du Gouvernement. Car, maintenant si vous souhaitez obtenir des arbitrages en votre faveur, vos collègues vous répondent : vous avez obtenu 9 p. 100 d'augmentation de votre budget, maintenant laissez-nous tranquilles ! Et j'en sais quelque chose ! Je connais les arguments utilisés contre le ministère de l'environnement pour lui refuser des arbitrages ultérieurs ! (*Sourires.*)

M. Patrick Ollier. Il faut faire confiance à M. Barnier !

Mme Ségolène Royal. C'est pourquoi, du reste, je veux vous interroger sur les engagements non tenus en matière de protection de l'environnement.

Je sais que vous êtes d'accord avec ce que je vais dire mais je tiens à souligner à quel point vous avez du mal à obtenir des arbitrages qui vous soient favorables. Très souvent, le ministère de l'industrie ou le ministère de l'équipement bloquent, car la préoccupation environnementale n'est pas une priorité pour eux.

Où en est le décret sur le recyclage des piles, à propos duquel un arbitrage était intervenu et qui était sur le point d'être signé ?

Où en est le décret sur le recyclage du pyralène ? Où en est le décret sur les directives nationales du paysage, qui avait été soumis au Conseil d'Etat ? Où en sont les décrets d'application de la loi contre le bruit, notamment le bruit des aéroports, tout à fait d'actualité ? (*Sourires.*)

Toujours au chapitre des engagements non tenus, je veux souligner le recul de l'action environnementale internationale. Vous avez pris l'initiative de supprimer la direction des relations internationales. C'est une mauvaise chose de supprimer une direction dans une administration déjà fragile. On peut même dire que c'est du jamais vu ! C'est un véritable traumatisme ! On n'a pas le droit de reculer ainsi lorsqu'on a eu autant de mal à obtenir la création d'une telle direction. Je suis neutre à cet égard puisque c'est M. Brice Lalonde qui avait obtenu cette création. On ne peut que déplorer ce recul à un moment où vous avez la charge de suivre l'application du sommet de Rio et lorsqu'on sait ce qui se passe dans les autres ministères : je rappelle en effet que la cellule environnement du ministère des affaires étrangères vient d'être supprimée, que la priorité environnementale du ministère de la coopération a été abandonnée et que la mission interministérielle de coordination pour l'Europe centrale et orientale - la MICECO - vient également d'être supprimée.

Nous assistons à un recul notable, alors que l'importance des problèmes d'environnement ne cesse de croître, à juste titre, puisque la pollution n'a pas de frontières et que ces questions prennent de plus en plus d'acuité avec la construction européenne.

J'en viens au problème des lois non appliquées. En six mois, pratiquement aucun décret d'application n'a été publié au *Journal officiel*, ni pour la loi sur les déchets, ni pour la loi contre le bruit, ni pour la loi sur la reconquête des paysages, ni pour la loi sur les carrières.

Vous me répondrez peut-être qu'il y a eu tant de lois votées qu'il est difficile de les appliquer. Au contraire, vous auriez dû vous appuyer sur ces nombreuses lois qui doivent être appliquées pour obtenir des moyens de fonctionnement !

Peut-être, aussi, me répondrez-vous : « Finalement, ces lois sont trop floues, mal rédigées, très difficiles à faire appliquer. » Mais vous étiez parlementaire lorsque ces textes de loi ont été examinés. S'ils étaient mal rédigés, vous auriez pu déposer de nombreux amendements pour les améliorer. D'ailleurs, vous avez participé à l'examen de ces lois...

M. Micher Barnier, ministre de l'environnement. Mais je n'ai encore rien dit !

Mme Ségolène Royal. Vous avez déjà fait des déclarations dans d'autres enceintes.

M. Jacques Vernier. Votre argumentation est très spéculative !

Mme Ségolène Royal. Il ne faut pas faire de procès au Parlement quant aux lois qu'il a adoptées mais, au contraire, je le répète, s'appuyer sur elles pour obtenir du Gouvernement des moyens supplémentaires afin que ces lois soient appliquées.

Je voudrais également relever plusieurs évolutions qui m'inquiètent et qui inquiètent les associations de protection de l'environnement car elles traduisent un recul des préoccupations environnementales.

Les industriels, en particulier ceux de la chimie, viennent de demander un moratoire sur la réglementation environnementale. Alors même qu'ils avaient créé une association pour la protection de l'environnement ils ont déclaré aujourd'hui même qu'ils refusaient de s'attaquer aux problèmes des décharges et des points noirs orphelins. Je sais, monsieur le ministre, que vous n'avez pas accepté cette demande mais le fait est que les industriels osent proposer publiquement un moratoire, ce qui traduit une grande fragilité.

Par ailleurs le déversement des déchets nucléaires russes dans la mer du Japon n'a donné lieu à aucune protestation officielle du Gouvernement. Les déchets allemands nous reviennent et la collecte des papiers est insuffisante, ce qui ruine les efforts des associations de récupération des papiers et de réinsertion des chômeurs de longue durée.

Vous avez annoncé des mesures nouvelles en ce qui concerne les importations de pyralène. Vous avez supprimé le site de protection des ours dans les Pyrénées. Était-ce bien utile ? La directive « emballage » a été reportée au niveau européen et vous n'avez rien dit pour vous opposer à la loi Besson, qui vient d'être adoptée par le Sénat et qui entérine de graves reculs en matière de protection des paysages. La directive « eau potable » est remise en cause au niveau européen.

Enfin, j'aimerais savoir où en est le « plan Marshall » que vous aviez annoncé pour les pays de l'Est.

Je rappelle que, lorsque vous étiez dans l'opposition, vous aviez annoncé un programme de cent mesures et vous aviez l'occasion, en présentant votre budget, de passer des discours aux actes. Or une seule mesure concrète de votre programme est réalisée : le service national vert. Certes, il a soulevé de grands espoirs mais il ne concerne que 250 jeunes et ne sera applicable qu'en 1995. De nombreux jeunes viennent dans nos permanences nous demander comment ils pourront accomplir ce service national. Et quel jeune, en effet, ne voudrait pas accomplir un service national environnemental ?

Si je n'avais pas voulu mettre en œuvre cette réforme, qui avait été obtenue par M. Lalonde après arbitrage, c'était précisément afin d'éviter un décalage terrible entre les attentes qu'elle risquait de susciter et la réalité.

Ce budget comporte, certes, des points positifs, avec le Conservatoire du littoral et l'écoïogie urbaine, qui vous permettra d'émarger au budget de Mme Simone Veil, mais il traduit surtout l'affaiblissement d'un ministère devenu fragile et secondaire.

M. Patrick Ollier. C'est excessif !

Mme Ségolène Royal. Malheureusement non ! Je crois que le Gouvernement, comme dans d'autres pays, mais pas dans tous, sacrifie l'environnement à la crise. Ce faisant, il commet une erreur économique, car c'est en période de crise précisément qu'il faut continuer à économiser l'énergie et les matières premières, qu'il faut faire émerger les biens et les services nouveaux liés à l'environnement, que les nouveaux modes de production et de

consommation peuvent servir d'incitation à l'innovation, car c'est en période de crise que les aspirations à l'amélioration du cadre de vie quotidien sont les plus profondes.

C'est pourquoi il aurait fallu continuer à aller de l'avant, résister aux tentations de recul, ce que vous n'avez pas eu le pouvoir de faire au sein du Gouvernement. Je crois sincèrement que vous aussi vous le regrettez. Et je forme le vœu que mon intervention puisse vous aider dans les arbitrages futurs.

Nous ne voterons bien évidemment pas ce budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Patrick Ollier. C'est dommage !

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Jacques Vernier.

M. Jacques Vernier. Monsieur le ministre, avec une augmentation de 9,1 p. 100 à structure constante, assurément, et quoi qu'on en dise, ce budget de l'environnement pour 1994 tire bien son épingle du jeu. Plusieurs de nos collègues ont déjà montré que ses priorités étaient excellentes, qu'il s'agisse du développement de l'écocitoyenneté, de l'embryon d'un service national de l'environnement, de l'opération « 1 000 défis pour ma planète », de la prévention des risques majeurs, avec, notamment, des crédits supplémentaires pour l'annonce des crues, du renforcement des directions régionales de l'environnement et de votre volonté d'installer dans chaque région de véritables cités régionales administratives de l'environnement réunissant les DRIRE, les agences de l'eau et les DIREN.

Excellentes aussi sont vos priorités, si l'on en juge par les moyens que vous donnez aux établissements publics qui dépendent de votre ministère : le Conservatoire du littoral, l'Institut français de l'environnement, qui se voit enfin doté des moyens nécessaires pour effectuer ses tâches de collecte des données de l'environnement et les transmettre à l'Agence européenne de l'environnement, le sixième programme des agences de l'eau dont les actions continuent à se développer selon le rythme prévu, deux fois plus rapide que celui du programme précédent.

En ce qui concerne le bruit, contrairement à ce qu'a affirmé Mme Ségolène Royal, je note que, si les crédits de votre ministère diminuent en apparence, des crédits considérables sont en revanche prévus, au titre de la lutte contre le bruit, dans la politique de la ville, et donc au budget du ministère de la ville.

Ainsi, les sujets de satisfaction sont nombreux. Pourrai-je faire part de quelques inquiétudes ?

Les principales concernent l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. En effet, contrairement au Conservatoire du littoral, à l'IFEN, aux agences de l'eau, bref, contrairement à vos établissements publics, l'ADEME voit ses moyens réduits. Même si les crédits qui dépendent directement du budget de votre ministère ne sont pas réduits, puisqu'ils passent de 20 à 25 millions de francs, ils m'inspirent néanmoins quatre inquiétudes.

La première concerne les crédits environnementaux de l'ADEME, dont la répartition me paraît déséquilibrée. Si des crédits importants sont affectés aux déchets ménagers, grâce, notamment, à la nouvelle taxe parafiscale sur les déchets, il n'y a, en revanche, pratiquement pas de moyens budgétaires pour les déchets industriels spéciaux.

Ma deuxième inquiétude porte sur la résorption des points noirs, c'est-à-dire des décharges ou des friches industrielles du passé. Y seront affectés, dans le budget pour 1994 de l'ADEME, 13 millions de francs, auxquels s'ajoutera la participation de l'Association des entreprises pour l'environnement. Le total devrait s'élever à 30 mil-

lions de francs alors que tout le monde estime qu'il faudrait 80 millions de francs. Encore sous-estime-t-on probablement les besoins. Souvenons-nous, en effet, que le programme néerlandais de résorption des points noirs prévoit 1 milliard de francs de crédits et le programme allemand plusieurs milliards de francs.

Il nous faut donc dégager des moyens supplémentaires pour le programme de résorption. Vous l'aviez bien compris, monsieur le ministre, puisque ce programme a été considéré comme une priorité dans le plan de relance du collectif budgétaire de 1993 et a bénéficié à ce titre de 50 millions de francs supplémentaires par rapport au budget initial. Cette opération ponctuelle, décidée à l'occasion d'un plan de relance, devrait être pérennisée dans chaque budget.

L'opinion publique est en effet très préoccupée par la résorption des points noirs, résorption qui a par ailleurs des conséquences très positives sur le plan de l'emploi car elle nécessite des travaux publics, des travaux de terrassement et de drainage. Elle permet aussi de développer en France une industrie de traitement des sites pollués qui, pour l'instant, ne se développe, malheureusement, que dans les pays voisins.

Ma troisième inquiétude relative à l'ADEME concerne les budgets financés par des taxes parafiscales, notamment la taxe parafiscale sur les huiles et la taxe parafiscale sur la pollution de l'air.

Pour l'instant, tout va bien, mais chacun sait que des questions se posent quant à l'avenir de ces deux taxes parafiscales.

Le ministère du budget n'aime pas ces taxes ni, d'une manière générale, les ressources affectées. Personnellement, je préfère des ressources affectées plutôt que plus de ressources du tout, ce qui arrive parfois quand on supprime les taxes parafiscales affectées.

Celles-ci ont en second lieu mauvaise presse et l'on nous dit qu'il faudrait les remplacer par des contributions volontaires obligatoires. Je n'ai d'ailleurs jamais très bien compris la différence qu'il y a entre une taxe et une contribution volontaire obligatoire. On veut, semble-t-il, à l'image du système Eco-Emballages, remplacer la taxe parafiscale sur les huiles par un système qui s'appellerait Eco-Huiles. Avant de se précipiter, ne vaudrait-il pas mieux faire d'abord le bilan d'Eco-Emballages et de tous les systèmes volontaires, tel le système Duties allemand, sur la pertinence et l'efficacité duquel chacun, en Allemagne, s'interroge, en se demandant si la contribution obligatoire est bien versée ?

M. Jean Tardito. Les usagers y échappent.

M. Jacques Vernier. En troisième lieu, certains affirment que les taxes parafiscales ne servent à rien, qu'elles sont si faibles qu'elles n'ont pas d'effet incitatif. C'est peut-être vrai pour les taxes sur la pollution de l'air, mais même si celles-ci n'ont pas d'effet incitatif au sens économique du terme, elles me semblent avoir un effet d'aiguillon, de déclencheur, et, à ce titre, être utiles.

Réfléchissons-y donc à deux fois avant de supprimer les taxes parafiscales et de toucher à des filières comme celle de la régénération des huiles usagées...

M. Jean Tardito. Absolument !

M. Jacques Vernier. ... qui a fait ses preuves depuis quinze ans et qui est un peu notre fierté.

M. Jean Tardito. Et qu'il faut améliorer !

M. Jacques Vernier. Le dernier point que je souhaite évoquer est plus grave que les précédents. J'ai noté dans le budget de l'ADEME une diminution des crédits en pro-

venance du ministère de l'industrie, notamment pour la maîtrise de l'énergie et pour les énergies renouvelables. Le phénomène n'est pas nouveau et cela fait maintenant plusieurs années que la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables sont les parents pauvres du budget. Mais cela est encore plus préoccupant dans la conjoncture actuelle.

En effet, alors que la France avait tout lieu d'être fière d'avoir grandement économisé l'énergie entre 1975 et 1990, elle a tout lieu d'être inquiète depuis trois ans parce que la consommation d'énergie a repris. Alors qu'elle avait tout lieu d'être fière d'être le pays occidental qui, en tonnes de gaz carbonique rejeté dans l'atmosphère par habitant, avait la palme, elle a tout lieu d'être inquiète car, depuis six ans, son taux de CO₂ par habitant augmente.

Bref, monsieur le ministre, l'effort national, en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables, est essentiel si nous voulons tenir les engagements - et je sais que vous y êtes très attaché - que nous avons pris à Rio pour lutter contre l'effet de serre et si nous voulons faire en sorte qu'en l'an 2000, en France, les rejets de CO₂ dans l'atmosphère soient stabilisés au niveau de 1990.

D'ailleurs, où en est le programme français contre l'effet de serre et l'application de la convention de Rio, dont le Parlement n'a pas encore autorisé la ratification, mais dont il débattera, me semble-t-il, dans quelques semaines ?

A propos du vaste programme français contre l'effet de serre, qui est en chantier, j'insisterai seulement sur la promotion des énergies renouvelables, qui, en France, a toujours été sous-estimée - pis même : mésestimée - et parfois moquée, comme a été moqué le programme de recherche en matière d'énergie solaire qui, me dit-on, représenterait 25 millions de francs, alors qu'en Allemagne, pays de même latitude que le nôtre, il s'agit de quinze fois plus.

Mais les énergies renouvelables, c'est aussi l'énergie verte, les biocarburants sans doute et, plus encore, les biocombustibles, l'énergie bois, laquelle mérite plus que jamais d'être formidablement développée. En effet, le bois est une ressource énergétique locale, utilisée localement. C'est une ressource renouvelable qui fait appel, pour être exploitée, à des emplois de proximité. Ainsi, on peut utiliser les coupes d'éclaircie de nos forêts et développer sur les terrains, hélas ! en jachère, la culture de taillis à courte rotation. Bref, on peut utiliser sur le plan énergétique nos terres en jachère.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de plaider avec force pour un programme plus ambitieux de développement des énergies renouvelables et, notamment, des biocombustibles.

Tant la maîtrise de l'énergie que le développement des énergies renouvelables ont des effets environnementaux certains. Mais ils ont aussi des effets certains sur l'emploi.

La maîtrise de l'énergie, ce sont des emplois de second œuvre, des emplois de proximité, et le biocombustible induit des emplois locaux. Par le développement de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, vous atteindriez ce qui est notre objectif, que vous avez souvent évoqué, ici et ailleurs : concilier défense de l'environnement et développement de l'emploi.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Jacques Vernier. La maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables sont à la fois synonymes d'emploi et d'une saine défense de l'environnement.

Monsieur le ministre, j'ai voulu plaider la cause environnementale de l'énergie. Je répéterai, en conclusion, ce que j'ai dit au début de mon intervention : le budget de l'environnement que vous nous présentez est un excellent budget. Il marque une progression de 9 p. 100 ; il traduit des efforts sensibles en faveur du conservatoire du littoral et en faveur de la lutte contre le bruit, à travers des crédits du ministère de la ville, et en faveur des agences de l'eau par le biais de l'IFEN. Pour toutes ces raisons, le groupe du RPR le votera et avec enthousiasme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement.

M. Michel Barnier, ministre de l'environnement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, ayant eu l'honneur et la chance de siéger près de seize ans sur vos bancs, je suis heureux de vous retrouver aujourd'hui comme membre du Gouvernement, toujours aussi attentif, quelles que soient les sensibilités de leurs auteurs, aux critiques, aux propositions, aux opinions exprimées à l'Assemblée nationale en particulier et au Parlement en général.

Je voudrais, pour commencer, adresser mes remerciements sincères à vos deux rapporteurs, Denis Merville et François-Michel Gonnor, pour la qualité de leur travail et pour le soutien qu'ils ont manifesté au nom de leurs commissions. Je tiens également à remercier ceux qui les ont entourés au sein de l'administration de l'Assemblée. Je m'efforcerai, tout au long de mon intervention, de répondre aux questions et aux propositions qu'ils ont formulées au nom de leurs commissions respectives.

J'ai été également sensible - pourquoi ne pas le dire dès maintenant ? - aux témoignages de soutien que m'ont apportés, avec leurs mots et leurs tempéraments propres, les représentants de plusieurs groupes : celui, naturellement, du groupe du RPR, M. Vernier, mais aussi celui du groupe de l'UDF, M. Guéllac. J'ai été également sensible au soutien qu'apporte à mon budget M. Saumade.

Quant à la position de M. Tardito, elle ne m'a pas surpris. J'attendais simplement un tout petit peu plus d'objectivité de sa part. Mais je suis patient, et cela viendra peut-être un jour ! (*Sourires.*)

M. Patrick Ollier. Il ne faut pas désespérer !

M. le ministre de l'environnement. Je ne désespère jamais de M. Tardito ! (*Sourires.*)

M. Jean Tardito. Je ne désespère pas de moi-même non plus ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'environnement. Il nous arrive de nous retrouver sur le terrain et, quelquefois, de travailler ensemble.

J'ai, en revanche, été très surpris par l'intervention de Mme Royal.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Nous aussi ! Hélas !

M. le ministre de l'environnement. Mme Royal a dit, avec le charme qui est le sien - et c'est un grand avantage - qu'elle souhaitait respecter la tradition républicaine qui consistait à être solidaire de ses prédécesseurs.

M. Jacques Vernier. Mais elle ne l'a pas respectée !

M. le ministre de l'environnement. Elle a, certes, une manière bien à elle de respecter cette tradition !

Madame, je vous répondrai au fur et à mesure que j'avancerai dans mon propos, sans toujours vous citer. Mais j'attendais de votre part, compte tenu du peu de

temps que vous avez passé à la tête du ministère et du bruit que vous y avez fait (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), à un peu plus d'humilité, à un peu plus de réserve. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Cela dit, on jugera sur les faits. Les associations et ceux qui s'intéressent vraiment à l'environnement ont d'ailleurs déjà su faire la part des choses, distinguant l'esbroufe et le travail.

J'en viens, mesdames, messieurs les députés, au budget de l'environnement pour 1994.

Elaborer un budget, c'est avant tout construire un outil pour agir, pour asseoir une politique et donner à une administration les moyens de son action.

La France a été, en 1971, sous l'impulsion du Président Pompidou et de Jacques Chaban-Delmas, le deuxième Etat du monde à se doter, après la Grande-Bretagne, d'un ministère de l'environnement. Je m'en souviens pour avoir eu l'honneur, à l'époque, de faire partie du cabinet du premier ministre de ce tout petit ministère de l'environnement.

L'un des vôtres, pour lequel j'ai beaucoup de fidélité et de respect, Robert Poujade, a eu la charge de construire ce ministère en arrachant - cela s'est poursuivi depuis lors, et sans doute, monsieur Tardito, cela continuera-t-il encore -

M. Jean Tardito. Je le souhaite !

M. le ministre de l'environnement. ... des bouts d'administrations pour former un ensemble cohérent au service d'une politique de l'environnement.

Ce ministère s'est renforcé pour devenir au fil des années, un ministère de plein exercice. Il a élargi progressivement son champ d'action et des pans entiers de compétences lui ont ainsi été rattachées. Je pense en particulier au rattachement budgétaire de l'inspection des établissements classés ou au transfert, cette année, depuis le ministère de l'équipement, de l'ensemble des moyens de gestion dont nous avons besoin.

Les moyens correspondant à cet accroissement de compétences lui ont été cependant comptés à certaines époques. Les transferts intervenus se sont généralement traduits, mais pas toujours à la hauteur nécessaire, par un accroissement de moyens, quelquefois insuffisants eu égard aux missions nouvelles du ministère.

Mesdames, messieurs les députés, il m'a paru important, dès mon arrivée, de doter le ministère, pour l'année budgétaire nouvelle qui va s'ouvrir, des moyens lui permettant de fonctionner correctement. J'ai aussi l'ambition de faire de ce ministère, quoi qu'on en dise et quoi qu'on en ait dit, un ministère davantage respecté et beaucoup plus solidaire. Le moment viendra par étapes où, ayant gagné cette respectabilité par le sérieux de son travail, la qualité de ses études, le suivi de ses politiques, le ministère de l'environnement gagnera encore un certain nombre de compétences et agrégera autour de lui d'autres missions.

Ce ministère plus solidaire résultera d'abord, dans le cadre de sa réorganisation en cours, de la création d'une grande direction générale de l'administration et du développement au service des directions sectorielles. J'insiste sur ce point car Mme Royal m'a mis en cause en voulant faire croire, par une ou deux petites phrases, que je ne

m'intéresserais pas à la politique internationale puisque je supprimerais, selon elle, une direction des affaires internationales.

Or il n'existait pas de direction des affaires internationales : il s'agissait d'une direction commune à la recherche et aux affaires internationales.

Le service des affaires internationales demeurera cependant un vrai service et ceux qui l'animent savent que je compte sur eux et qu'il a pour moi une place fondamentale...

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'environnement. ... car est fondamentale la dimension internationale de la politique de l'environnement.

Quant à la sous-direction de la recherche, elle sera transformée en service.

Ces deux services de plein exercice auront leur place au sein d'une grande direction générale, qui est un outil important si l'on veut être davantage respecté par les autres ministères.

La différence entre vous et nous, c'est que nous ne croyons pas qu'il suffise de faire une déclaration à la radio, de créer un service, de faire un article pour qu'une action soit menée et qu'un résultat soit obtenu. Il faut faire les choses plus sérieusement, plus en profondeur. C'est ce à quoi je me suis essayé en créant cette grande direction générale transversale qui sera l'interlocuteur compétent et respecté des autres ministères avec lesquels, c'est vrai, le dialogue n'est pas toujours facile - vous le savez bien et j'en fais l'expérience aujourd'hui.

Mais ces solidarités nouvelles au sein de l'administration du ministère de l'environnement résulteront aussi et surtout, mesdames, messieurs les députés, du rassemblement d'ici à la fin de l'année du cabinet et de la plus grande partie des services dans un immeuble domanial situé près du Palais-Bourbon et qui héberge aussi - c'est plus qu'un symbole - le ministère de l'industrie. Dans cet immeuble, on pourra - je pense aux associations, aux entreprises et aux élus locaux - rencontrer, d'un étage à l'autre, tous ceux qui, de quelque manière que ce soit, ont à s'occuper d'environnement, qu'ils relèvent du ministère de l'industrie ou du ministère de l'environnement.

Je vois un autre avantage à ce rapprochement au cœur de Paris : cette opération facilitera, n'en doutons pas, les synergies interministérielles, à la base même de toute réussite d'une politique de l'environnement.

Comme certains d'entre vous l'ont dit, notamment vos deux rapporteurs, le ministère de l'environnement est modeste, il a un budget modeste, il n'existe et il réussit qu'en parvenant à impulser des actions, à faire passer ses objectifs et sa politique vers les autres administrations.

Ce regroupement, ainsi que l'a relevé Denis Merville, permettra d'économier 41 millions de francs, ce qui n'est pas négligeable par les temps qui courent. J'ai d'ailleurs été sensible aux nombreux témoignages de satisfaction du ministre du budget, qui s'est servi de cet exemple pour illustrer l'effort de rigueur de la loi de finances pour 1994. (*Sourires.*)

Il se trouve que, le ministère du budget ne m'ayant pas demandé cette économie, il a eu l'amabilité de me laisser, pour la plus grande part, la responsabilité de son utilisation. Tout ce qui a été dit est exact, selon ce que l'on compare. Mais la vérité, c'est aussi que nous allons investir ces 41 millions d'économie dans l'environnement plutôt que de les donner à une personne privée ou à un promoteur. Voilà pourquoi le budget de l'environnement

devrait augmenter de 9,1 p. 100 en actions réelles, et c'est à quoi je préfère m'intéresser plutôt que de perdre mon temps dans des querelles de chiffres ou des polémiques inutiles.

Un ministère plus respecté, c'est un ministère qui a les moyens de son action. Le budget de 1994 constitue à cet égard une réponse pour ceux qui craignaient que l'environnement ne subisse les contrecoups de la rigueur budgétaire.

Les crédits augmenteront donc, à structures constantes, de 9,1 p. 100. Si certaines comparaisons sont moins favorables, c'est parce qu'elles ont été faites à partir de la loi de finances pour 1993, augmentée des crédits du plan de relance. En effet, exceptionnellement et pour la première fois, le ministère de l'environnement a bénéficié d'un seul coup, en cours d'année, d'une dotation induite par un plan de relance, de 150 millions de francs en crédits de paiement, soit plus de 30 p. 100 de son budget. Et nos effectifs progresseront sensiblement, de 0,4 p. 100, alors que, partout ailleurs, ils baissent ou restent stables.

Sans doute, monsieur Saumade, s'agit-il d'un budget encore modeste par sa taille. Mais celui-ci n'en continuera pas moins à inciter, à orienter, à impulser des politiques publiques dans d'autres administrations en faveur de l'environnement.

Est-il interdit à un ministère modeste d'avoir de grandes ambitions et de se mettre au service d'un grande politique ? Personnellement, je ne le crois pas. Ne m'ôtez pas mes illusions. (*Sourires.*)

Ces moyens supplémentaires, mesdames, messieurs les députés, permettront de développer de nouvelles actions. Je vais m'attacher à en faire le tour, si M. le président m'accorde un temps de parole suffisant pour cela, sans que l'heure de la levée de séance en soit trop retardée.

M. le président. Monsieur le ministre, continuez je vous en prie. Prenez tout le temps que vous désirez !

M. le ministre de l'environnement. Je parlerai d'abord des ambitions nouvelles qui sont les nôtres.

La première de ces ambitions, souhaitée par plusieurs d'entre vous - M. Saumade, M. Guellec et vos deux rapporteurs -, sera de clarifier les compétences en matière d'environnement entre l'Etat, les organismes sous tutelle et les différentes collectivités territoriales.

Il est heureux de constater que ceux qui s'occupent d'environnement sont de plus en plus nombreux sur le terrain, du fait d'ailleurs de la pression des problèmes. En disant cela, je me souviens que je suis président d'un conseil général. La qualité et la quantité de l'eau, les déchets, dont on ne sait plus quoi faire, les espaces qu'il faut protéger par rapport aux convoitises, à la spéculation et, tout simplement, à l'aménagement, le bruit, autant de problèmes que nous avons à traiter sur le terrain. Telle est la première raison qui motive les gens qui s'intéressent à l'environnement.

Il y a aussi les électeurs, qui sont beaucoup plus attentifs, beaucoup plus passionnés et beaucoup plus inquiets à propos de ces problèmes qu'on ne le croit et que ne le disent les résultats des urnes en faveur de tel ou tel mouvement écologiste.

Il y a aussi les événements. Nous venons d'en vivre de tragiques, notamment dans le sud-est de la France.

Sous la triple pression que je viens d'évoquer - les problèmes eux-mêmes, certains événements, tragiques et l'attitude des citoyens - tout le monde a envie de s'occuper d'environnement. Mais cet intérêt, cette action

s'expriment, me semble-t-il, dans un ordre trop dispersé. Il convient donc aujourd'hui d'orienter et de canaliser ces énergies nouvelles.

C'est pourquoi, et je suis heureux de le confirmer, le Gouvernement déposera devant le Parlement, au printemps prochain, un projet de loi de clarification des compétences et, dans une certaine mesure, de décentralisation, et sans doute aussi d'adaptation des lois précédentes de décentralisation dans le domaine de l'environnement.

J'avais relevé à l'époque, étant parmi vous sur ces bancs, que le travail de Gaston Deferré était important. Il reste un travail durable. Mais - c'était en 1982 - l'environnement avait complètement échappé aux lois de décentralisation. Il est temps, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, de procéder à une nouvelle avancée en la matière, en adaptant les lois précédentes, en faisant œuvre de clarification afin de dire qui doit faire quoi dans ses domaines respectifs.

La clarification s'opérera à travers une nouvelle grille de répartition des compétences. Il s'agira de réduire le décalage entre l'état du droit et l'état de la pratique, de permettre aux départements et aux régions de devenir des acteurs majeurs de l'environnement et de simplifier certaines institutions, certaines procédures du droit de l'environnement qui sont, me semble-t-il, trop complexes.

Parallèlement, un souffle nouveau sera donné à la déconcentration des services du ministère de l'environnement afin de développer une politique plus proche de nos compatriotes.

Mesdames, messieurs, les directions régionales de l'environnement connaîtront en 1994 une croissance sensible : 14 p. 100 sur les moyens de fonctionnement dans chacune de nos régions, triplement des engagements immobiliers destinés à regrouper leurs services souvent dispersés, dans la même capitale régionale, entre trois ou quatre secteurs ou trois ou quatre bureaux, progression de 2 p. 100 de leurs effectifs. Cette augmentation participe du mouvement en faveur d'une réelle déconcentration pour que l'environnement et ceux qui s'en occupent soient plus proches des citoyens.

Je m'efforce, en outre, de faire prendre le plus rapidement possible les décrets d'application des lois votées lors de la précédente législature - c'est une réponse que je tiens à faire à plusieurs d'entre vous. Mais la concertation n'a pas toujours prévalu lors de la préparation de ces lois et l'élaboration des décrets est donc souvent difficile et longue. Je m'y emploie cependant afin que le droit de l'environnement ne soit plus subi mais élaboré avec un maximum d'acceptation de la part des parties prenantes.

Au total, lorsque je suis arrivé à la tête de ce ministère, cinquante-cinq décrets étaient en souffrance. Voilà pourquoi, madame Royal, j'avais espéré, avec quelque naïveté, un peu plus de réserve et d'humilité dans nos propos, mais en vain.

Mme Ségolène Royal. Vous reconnaissez qu'il y a eu bien des lois votées !

M. le ministre de l'environnement. Ne vous étonnez pas que je vous réponde lorsque vous m'attaquez ! (« Très bien ! » et applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Mme Ségolène Royal. Je ne vous ai nullement attaqué !

M. le ministre de l'environnement. Je vous répondrai chaque fois que cela sera nécessaire, et avec la même courtoisie. A la fin de l'année 1993 donc, pour vous

répondre précisément, sur les cinquante-cinq décrets d'application qui étaient en souffrance ou en panne, il ne devrait plus en rester qu'une vingtaine à publier - et encore, à un stade d'élaboration généralement avancé.

M. Gonnot, M. Guellec et M. Merville m'ont demandé où en était l'application de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Depuis que je suis au Gouvernement sept décrets ont été publiés au *Journal officiel*, trois sont au stade du contreseing ministériel, trois autres sont en cours d'examen par le Conseil d'Etat et sept sont encore en cours d'élaboration. Voilà précisément où nous en sommes, mais je pourrais détailler par écrit le contenu, l'objet et le libellé de ces décrets si vous le souhaitez.

Quant au décret relatif au schéma directeur départemental des carrières, monsieur Saumade, il va être prochainement examiné par le Conseil d'Etat et j'ai bon espoir qu'il soit publié à la fin de l'année 1993, au plus tard au début de l'année 1994.

J'ai été très sensible, monsieur Guellec et monsieur Gonnot, à vos propos sur ce grand accord sur la pollution agricole que nous avons conclu la semaine dernière, peut-être un peu trop discrètement ce qui a empêché Mme Royal et M. Tardito de s'en réjouir. (*Sourires.*) Je pensais qu'ils s'y intéressaient davantage...

M. Jean Tardito. Je m'y intéresse localement, monsieur le ministre, parce que j'ai une charte agricole en cours dans mon département !

M. le ministre de l'environnement. Je vous en félicite, monsieur Tardito !

Au terme de cinq mois de travail et de concertations avec les organisations agricoles, nous avons élaboré un programme national qui représente, je le dis sérieusement, une véritable avancée, un réel progrès, et cela pour deux raisons.

D'abord, parce que sept milliards de travaux seront réalisés en dix ans, dont la moitié au cours du prochain plan, afin de mettre aux normes les bâtiments d'élevage et réduire les pollutions agricoles.

Ensuite, parce que, au-delà de la technique, au-delà du vrai progrès pour la reconquête de la qualité de l'eau et la mise aux normes des bâtiments d'élevage, ce qui me paraît peut-être encore plus important c'est de concilier ainsi les agriculteurs et l'environnement. (« Très bien » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. François-Michel Gonnot, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de l'environnement. Ne montrons plus du doigt les agriculteurs, ne les mettons plus au ban en renforçant, s'il en était besoin, leur sentiment de ne pas faire partie de la communauté nationale.

M. Jean-Marie Bertrand et M. Yves Van Haecke. Très bien !

M. le ministre de l'environnement. Grâce à la compréhension des organisations agricoles, grâce à celle de Jean Puech, le ministre de l'agriculture, et naturellement, par dessus tout, grâce à l'accord du Premier ministre qui a suivi toute cette affaire avec beaucoup de soin, mais aussi grâce aux présidents des comités de bassin dont trois - MM. Galley, Vernier et Guellec - sont présents parmi nous, nous sommes parvenus à un accord intelligent dans la mesure où l'intelligence consiste à se reconnaître, à se respecter et à se mettre autour de la même table pour avancer ensemble.

Je l'ai déjà dit, et cet accord en témoigne, on ne réglera jamais le problème de la pollution agricole contre les agriculteurs en les montrant du doigt, et encore moins sans eux. Nous allons régler cette question avec eux, patiemment, grâce à un travail partenarial, et j'en suis heureux.

M. Guellec m'a interrogé sur le problème particulier de l'agence de l'eau de Loire-Bretagne, invitée, comme les cinq autres agences, à faire un effort relais pour prendre en charge, pendant cinq ans, le montant des redevances de manière incitative. J'ai bien noté que cette agence connaissait des difficultés particulières et, dans les toutes prochaines semaines, nous allons réduire de 40 millions sa part de charges communes, ce qui correspond à la somme que vous m'avez indiquée, monsieur Guellec, sur la période considérée. Ainsi vous pourrez prendre votre part à cet effort national. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Les modalités précises de cette disposition juste seront arrêtées, le 23 novembre prochain, lors de la réunion des directeurs d'agence.

J'ai noté également les préoccupations exprimées par Mme Royal et M. Vernier quant aux piles et au pyralène. S'agissant de la directive paysagère, le décret est en cours de signature.

Par ailleurs, deux décrets contre le bruit vont passer devant le Conseil d'État, dont un sur la taxe, les autres étant, pour une grande partie, en cours d'examen au Conseil national du bruit.

La proportion des décrets déjà publiés et de ceux en cours d'étude traduit bien l'effort prioritaire qui est le mien pour rendre applicables les lois relatives que le Parlement a votées sur l'environnement. Elles sont au nombre de six à n'être qu'incomplètement ou pas du tout appliquées. Comme je vous l'ai indiqué, nous reprendrons notre œuvre de modernisation législative, ensemble, si vous le voulez bien, au printemps prochain avec le texte de clarification mais auparavant j'attache beaucoup d'importance à rendre applicables les textes précédemment votés.

M. Denis Merville, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de l'environnement. Je répondrai également à une remarque de M. Gonnot dans son rapport écrit - il ne l'a pas reprise dans son propos - car je sais que c'est l'une de ses préoccupations. Elle était relative au code de l'environnement.

Pour moi aussi, il est important que nos compatriotes, et parmi eux les avocats, les notaires, les élus locaux, sachent à quoi s'en tenir. Il importe qu'ils puissent lire les différents textes réglementaires en la matière. Au terme d'un travail que nous avons fait accélérer, le code de l'environnement sera achevé d'ici à la fin de l'année 1994.

Je suis persuadé, mesdames, messieurs les députés, que cette quadruple démarche de décentralisation et de clarification des compétences, de déconcentration, de codification et d'élaboration de textes d'application de lois déjà votées, devrait permettre de rendre le droit et la pratique de l'environnement plus efficaces, ainsi que MM. les rapporteurs l'ont souhaité. Telle est la première ambition de ce budget.

La seconde ambition est la lutte pour l'emploi, qui constitue une vraie priorité pour le Gouvernement en général et pour le ministère de l'environnement en particulier. Ce budget s'inscrit donc dans une logique de développement durable. Plus d'environnement, c'est

d'abord diminuer les dépenses publiques de réparation grâce à une politique plus effective de prévention, à la ville comme à la campagne. Mais plus d'environnement, ce peut être aussi, je le crois, plus d'emplois. Selon les chiffres qui m'ont été communiqués, 33 000 emplois nouveaux devraient être créés dans le cadre du VI^e programme que les agences vont engager, avec l'accord du Premier ministre, en matière d'assainissement et de traitement de l'eau, pour les cinq ans qui viennent.

Plus d'environnement, c'est donc plus d'emplois. Alors que, traditionnellement, les plans de relance de l'économie - j'ai choisi cet exemple pour illustrer cette ambition - portaient exclusivement sur les routes, le logement, ou les transports, dont on a besoin d'ailleurs, le Premier ministre a décidé, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, de créer un volet spécifique pour l'environnement.

Voilà, madame Royal, qui répond à votre attaque contre un gouvernement qui s'intéresserait moins à l'environnement que ses prédécesseurs ! J'aurais aimé que les différents plans de relance précédents - et j'en ai connu quelques-uns - comportassent un tel volet.

Ainsi, c'est plus de 1,3 milliard de francs, dont 150 millions de crédits de paiement, qui seront consacrés à des travaux publics liés à l'environnement - enfouissement des lignes électriques, réalisation de travaux d'assainissement ou d'adduction d'eau, décontamination de sites pollués, insonorisation d'infrastructures - permettant aux entreprises concernées de maintenir ou de créer des emplois, sujet évoqué par M. Merville. J'espère que cette première décision sera à l'origine d'une tradition.

L'effort en faveur de ces grands travaux écologiques sera poursuivi en 1994, dans le cadre de mon budget. Une grande partie de l'augmentation de 19 p. 100 des crédits de paiement hors recherche sera consacrée à la restauration et à l'entretien des lits et des berges de rivières, à la construction de bâtiments d'accueil dans les parcs nationaux ou régionaux, à la réhabilitation de terrains acquis par le conservatoire du littoral et des rivages lacustres. Là encore, des travaux publics, des emplois liés à l'environnement.

Par ailleurs, près de 560 millions de francs seront consacrés, en 1994, dans le cadre de la politique engagée par Mme Simone Veil, à des actions d'écologie urbaine. Sur cette somme considérable, décidée par le Parlement en 1993 et qui sera engagée sur plusieurs années, notamment en 1994, près de 350 millions seront consacrés à la lutte contre le bruit, madame Royal. Si les tout petits crédits consacrés à cette action dans mon budget diminuent, c'est donc pour une raison très simple : Mme Veil a accepté de mettre 350 millions dans le sien pour l'insonorisation de villas, de maisons, d'immeubles le long de voies ferrées, d'autoroutes ou de routes. Ce ne sont pas des mots, mais des actes, des crédits !

On entend de temps en temps, d'une manière un peu hypocrite, chez certains de ceux qui nous ont précédés à la direction du pays, une critique selon laquelle le Gouvernement privilégierait la relance du bâtiment et des travaux publics au détriment de l'environnement. Qu'on ne s'y trompe pas, mesdames, messieurs, l'action du Gouvernement d'aujourd'hui ne s'inscrit pas dans une logique d'équipement ou de croissance zéro. La France a besoin d'être aménagée, elle a besoin d'être modernisée.

Elle a besoin de l'être, mais de manière plus équilibrée. Il est possible d'aménager, de moderniser, de construire autrement qu'en sacrifiant l'environnement. C'est dans cet esprit que je travaille avec le ministre de l'équipement, Bernard Bosson.

Nous avons découvert, en arrivant, une quarantaine de dossiers en suspens où se trouvaient en confrontation l'équipement et l'environnement. Ensemble nous les avons mis à plat et nous allons les traiter en concertation. Après avoir réglé ces dossiers, nous traiterons de la même façon, nouvelle me semble-t-il, les nouveaux dossiers d'aménagement ou d'équipement.

C'est ainsi que nous avons déjà réglé la question de la terrasse de Saint-Germain, en concertation avec votre collègue Michel Péricard.

C'est également ainsi que j'ai essayé de traiter, avec des élus de toutes sensibilités politiques, la question très sensible du tunnel du Somport. Dans cette superbe vallée d'Aspe, je crois qu'on peut en effet réaliser un tunnel, mais pas n'importe comment. Il faut des règles très strictes, des contraintes pour la route d'accès, comme celles que nous avons décidées et qui seront mises en place.

C'est enfin de cette façon, madame Royal, mais vous n'en avez pas parlé, que nous allons reprendre le dossier de l'autoroute Nantes-Niort, avec le souci d'éviter, à la fois, de construire une autoroute en plein site urbain, et de lui faire traverser un marais de grande renommée.

Voilà comment j'entends aborder, pour ce qui me concerne, et avec une détermination dont vous avez tort de douter, les grands dossiers d'aménagement en prenant en compte à la source, dès le départ, les problèmes et les exigences liés à la protection de la nature, des écosystèmes, de la faune ou de la flore.

S'agissant des lois d'urbanisme qui ont un fort objet environnemental - je pense à la loi littoral, à la loi montagne, à la loi paysages - le Gouvernement n'entend en aucune façon, bien au contraire, proposer je ne sais quel assouplissement. Je parle du Gouvernement, tout en respectant l'initiative parlementaire, qui peut naturellement s'exprimer. Nous devons ensemble assurer une meilleure mise en œuvre des objectifs poursuivis par ces différentes lois.

La prise en compte accrue de l'environnement constitue donc une priorité pour l'aménagement. Cet objectif passe, je le répète, par l'intégration en amont, à la racine, de l'environnement dans les choix d'infrastructures. Cela suppose, me semble-t-il, ce que vous n'avez pas évoqué, une refonte de l'enquête publique et un réexamen des procédures d'instruction interministérielle des projets. Ces deux processus sont en cours.

Mais un tel objectif passe aussi par une gestion plus cohérente et plus solidaire du territoire, notamment en gérant l'espace, quand il le faut, à un niveau supra-communal. M. Saumade a évoqué la nécessité de redonner à l'Etat une responsabilité. C'est une idée que j'ai déjà avancée et je n'ai pas attendu, pour cela, les crues du Sud-Est. Je proposerai au Parlement, dans le cadre du projet de loi de clarification des responsabilités que l'Etat retrouve un rôle dans la planification, la gestion du territoire, dans l'élaboration d'une sorte de plan d'occupation des sols départemental, placé sous l'autorité des préfets, pour la protection de l'environnement contre les risques, mais aussi pour la protection de l'environnement tout court.

La prise en compte de l'environnement dans la politique d'aménagement du territoire passé enfin par la valorisation de l'autour que représente la qualité de l'environnement sur le plan économique. Ainsi, mesdames, messieurs les députés, la qualité et la diversité de nos paysages constituent, il faut le répéter, un élément majeur de notre patrimoine, qu'il faut protéger, valoriser, réhabiliter, dans un partenariat étroit avec les collectivités.

La troisième ambition qui m'anime est celle de l'éducation, de la formation des hommes, des femmes, des jeunes de ce pays, de leur sensibilisation à cette grande cause. J'aurais sans doute dû la citer en premier lieu, même si je n'ai pas de réelle compétence ministérielle en matière d'éducation. Mais, pour cette raison, le premier ministre avec lequel je me suis entretenu en arrivant au Gouvernement a été François Bayrou. A quoi sert de faire des discours, d'attribuer des crédits, de voter des lois, de prendre des décrets si, à la base, les citoyens, et surtout les jeunes, n'évoluent pas dans leur comportement, ne passent pas de la logique du « chacun pour soi », qui reste à la source de la plupart sinon de toutes les pollutions, à la logique du « chacun pour tous » ?

L'ensemble des actions, des initiatives, des engagements financiers du ministère de l'environnement seront soutenus par cette ambition que j'ai qualifiée d'écocitoyenneté. Le mot n'est pas de moi, mais je le reprends volontiers à mon compte.

Pour atteindre cet objectif, nous avons décidé de lancer l'opération « 1 000 défis pour ma planète », qui s'adressera aux jeunes sur le terrain, dans chacun de vos départements. Mille projets vont être sélectionnés à partir du mois de novembre et mis en œuvre concrètement par des groupes de jeunes : collégiens, lycéens, associations de jeunesse dans les quartiers. Nous réunirons leurs représentants au mois de juin et nous ferons avec eux le bilan de cette action nationale, à l'occasion d'une grande journée au cours de laquelle ils rencontreront des grands noms de la recherche, de la science, de la littérature, qui s'intéressent à l'environnement. Ce ne sera pas une opération « poudre aux yeux », ce sera une opération sérieuse étendue sur toute une année, et je vous remercie par avance de l'appui que vous lui apporterez.

Puisque je viens de parler des jeunes de notre pays, je voudrais également réaffirmer que le temps du service national constitue bien, lui aussi, un moment privilégié pour susciter de nouveaux comportements. Voilà pourquoi nous sommes convenus d'affecter, dès le printemps prochain, 250 appelés du contingent à des tâches de sécurité écologique. Certes, ce n'est qu'un premier pas, mais je vous trouve bien injuste, madame Royal, de me reprocher la modestie de cette mesure, alors que vous étiez restée sur le quai de la gare ! Si cette expérience donne de bons résultats, si les jeunes se montrent motivés, je convaincrai le ministère de la défense de continuer et le ministre du budget de nous accorder les moyens nécessaires. Quoi qu'il en soit, je remercie François Léotard de m'avoir permis de franchir cette première étape.

Quatrième ambition : faire progresser la connaissance. Un scientifique américain a déclaré : « En matière d'environnement, il faut comprendre pour agir. » En rédigeant le rapport qui m'avait été demandé quand je siégeais sur vos bancs, j'ai pris beaucoup de leçons d'humilité et je considère aujourd'hui qu'il est fondamental d'accroître les moyens de la recherche en faveur de l'environnement, comme l'ont souhaité vos deux rapporteurs, M. Merville et M. Gonnot. Je conviens cependant que les efforts consentis dans ce domaine sont aujourd'hui trop dispersés, qu'ils ne sont pas suffisamment lisibles, qu'on en perçoit quelquefois mal la cohérence.

Le 4 novembre prochain, le Premier ministre viendra lui-même ouvrir la première conférence nationale de l'environnement, qui réunira les élus, les industriels, les représentants des associations les plus engagées au plan national. A cette occasion, le ministre de la recherche fera un exposé sur le thème : « Recherche et environnement ».

Considérant que la recherche environnementale est un poste important, j'ai augmenté ses crédits dans une proportion non négligeable. J'accorderai une place particulière aux études, aux investigations, aux expertises concernant la santé publique. Car, j'en suis convaincu, plus d'environnement, c'est nécessairement moins de dépenses de santé publique. Je confierai également une mission à une personnalité de renom sur le lien entre santé et environnement, qu'il s'agisse des influences pernicieuses du plomb, du mercure ou du bruit. L'étude du devenir des polluants dans les sols fera aussi l'objet d'une attention particulière.

Les études économiques seront, elles aussi, à l'honneur. Il s'agit de montrer, là encore, que si s'occuper de l'environnement a un coût - et c'est pourquoi certains d'ailleurs n'y sont pas encore prêts - ne pas s'en occuper coûte beaucoup plus cher.

S'agissant du devenir d'ECOTECK, dont M. Saumade s'est inquiété, je précise que l'IFEN versera à cette banque de données sur l'environnement 600 000 francs en 1993 au titre du budget en cours d'exécution et que nous préparons pour 1994-1995-1996 une convention triennale qui assurera un partenariat durable et étroit entre cet organisme et l'Etat.

M. Gérard Saumade. Merci, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Cinquième ambition : inscrire l'action du ministère de l'environnement dans la dimension internationale.

La conférence de Rio a montré, il y a à peine plus d'un an, que le développement durable de notre planète exige une coopération entre tous les Etats. La France sera extrêmement vigilante pour que les engagements internationaux souscrits à cette occasion soient respectés, de manière à ce que puissent être résolus progressivement des problèmes d'environnement qui, de la lutte contre l'effet de serre, dont s'est inquiété M. Vernier, à la lutte contre la destruction de la couche d'ozone sont par essence globaux. Voilà pourquoi j'aurai l'honneur, mesdames, messieurs les députés, de vous présenter, d'ici à la fin de l'année, la convention sur le climat et, dès que possible, celle sur la biodiversité afin qu'elles puissent être ratifiées par le Parlement.

Par ailleurs, il me semble essentiel que nous conduisions une politique plus active de coopération avec les pays riverains de la Méditerranée, afin de faire de cette région un exemple de coopération entre pays du Nord et du Sud en matière de développement durable. Il ne se passe pas de semaine sans que je m'en entretienne avec des personnalités du monde méditerranéen. Depuis quinze jours, j'ai rencontré un représentant du gouvernement libanais et le ministre tunisien, pour leur faire part de cette volonté qui est la nôtre. La France sera extrêmement vigilante parce que c'est sans doute l'un des rares pays du continent européen dont la culture soit marquée à la fois par l'influence continentale et par celle de la Méditerranée.

Cette politique passe par une nouvelle impulsion au Plan d'action pour la Méditerranée, qui regroupe vingt et un Etats riverains ainsi que la Communauté européenne. La France, qui en est le premier contributeur, vient ainsi d'obtenir une réorientation de ce plan vers des actions liées au développement durable, avec une priorité à l'environnement marin et aux régions côtières.

La protection du littoral méditerranéen est à cet égard une priorité urgente. La France, grâce au Conservatoire que préside votre collègue Ambroise Guellac, a su protéger 13 p. 100 de son littoral méditerranéen. Dans le même esprit, il est temps d'aider les autres pays du bassin

méditerranéen à protéger leur littoral. Voilà pourquoi je demanderai au directeur du Conservatoire, en accord avec son président, de mener une réflexion à ce sujet. Mon idée est d'aboutir, au moment où la France présidera la Communauté européenne, c'est-à-dire pour le premier semestre de 1995, à la création d'un conservatoire méditerranéen du rivage et du littoral, alimenté par des crédits de la Communauté et œuvrant au profit des pays du Sud qui n'ont pas les moyens, aujourd'hui, d'acheter ou de préserver leur propre littoral.

M. Jacques Vernier. Très bien !

M. le ministre de l'environnement. Au moment où le traité sur l'Union européenne entre en vigueur, notre action doit également s'intensifier au sein de la Communauté européenne. L'Europe des Douze vient de se donner une ambition plus forte en matière d'environnement - c'est l'objet d'une des parties du traité de Maastricht - et de se doter d'outils juridiques pour la mettre en œuvre. Il nous faut plus que jamais faire preuve de vigilance et de ténacité dans les négociations ; c'est une conception qui je partage avec Mme Royal. Il nous faut aussi jouer pleinement un rôle d'entraînement dans la perspective de la présidence française de la Communauté européenne en 1995.

Les nouveaux moyens donnés à ce ministère lui ont permis de promouvoir avec succès des projets français dans le cadre du programme LIFE de la Communauté européenne. La France est ainsi le pays qui a bénéficié de l'enveloppe la plus importante en 1993, même si la dimension du programme LIFE n'a pas permis de satisfaire tous les espoirs qu'il avait suscités dans notre pays. Je sais que certains d'entre vous ont été déçus, mais j'indique que cet effort devra être poursuivi en 1994.

La politique des pays membres de la Communauté à l'égard des pays de l'Europe de l'Est doit être renforcée. Face au véritable désastre écologique que ces pays ont connu, je reste persuadé, monsieur Tardito, que la réponse des pays riches n'est pas suffisante, et je pense tout particulièrement aux risques présentés par les centrales nucléaires peu sûres qui sont encore en activité.

M. Michel Bouvard. C'est vrai !

M. le ministre de l'environnement. Sans parler des réacteurs qu'il s'agirait, ici ou là, de faire redémarrer !

Comme parlementaire, j'avais suggéré au Président de la République de demander une initiative européenne de sécurité écologique. Je m'emploie maintenant, à la place qui est la mienne, à faire avancer cette ambition dans les négociations interministérielles comme dans les négociations européennes.

Au plan multilatéral, un fonds pour la sûreté nucléaire à l'Est a été mis en place auprès de la BERD par le G7, à l'initiative de la France et de l'Allemagne.

Au plan communautaire, je suis intervenu à plusieurs reprises, avec mon collègue allemand M. Töpfer, pour demander une accélération des programmes PHARE et TACIS d'assistance aux pays de l'Europe centrale et orientale et de l'ex-URSS, et surtout pour obtenir que les crédits attribués par la Communauté soient effectivement engagés sur le terrain, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, loin s'en faut.

Au plan bilatéral, de nombreuses actions de coopération ont été menées par le ministère de l'environnement et par celui des affaires étrangères.

Vous critiquez, madame Royal, la suppression de telle ou telle mission. Mais ce qui m'incombe, ce ne sont pas les structures administratives, c'est que des crédits soient votés et que les actions ainsi financées soient engagées.

Monsieur Tardito, je vous rappelle que la direction de la sûreté des installations nucléaires dépend aussi du ministère de l'environnement et non pas seulement de celui de l'industrie. Croyez bien que je m'intéresse tout particulièrement à son action.

M. Jean Tardito. Je ne doute pas de votre pugnacité, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'environnement. L'Institut de protection et de sûreté nucléaire mène, comme la DSIN, des opérations de coopération avec les autorités de sûreté des pays de l'Europe de l'Est. De même, EDF travaille en coopération avec les exploitants de ces centrales nucléaires.

Ces actions de coopération doivent aussi permettre de mettre en valeur le savoir-faire de nos entreprises, parmi les meilleures du monde dans le domaine de l'environnement. Je me suis ainsi rendu, il y a quelques jours, au Japon et en Corée, avec une délégation d'une vingtaine de chefs d'entreprises, spécialisées dans l'environnement, en vue d'ouvrir des marchés publics ou privés à nos éco-industries ou à nos experts. C'est aussi cela le travail du ministère de l'environnement dans cette région du monde. Séoul est, après Mexico, la ville la plus polluée du monde. Le transfert de technologies françaises y sera le bienvenu.

D'une manière générale, les besoins dans le monde sont immenses. Ne nous replions pas sur nos frontières ou sur notre avance en matière d'environnement. Les chantiers de l'avenir sont considérables pour nos entreprises, pour l'emploi en France et pour le progrès de l'humanité.

Je voudrais conclure cet exposé en évoquant les missions traditionnelles du ministère de l'environnement.

Ce ministère a été créé en 1971 pour protéger, conserver et gérer des espaces naturels. Depuis l'impulsion initiale donnée par Robert Poujade, dix-huit ministres se sont succédé en vingt-trois ans. Certains n'ont eu que le temps de passer, d'autres ont marqué de leur empreinte la politique de l'environnement. Après tant d'années déjà, il m'est apparu nécessaire d'élargir les frontières de cette première mission traditionnelle.

Voilà pourquoi le conseil des ministres a décidé, il y a quelques semaines, avec l'accord du président Arabroise Guelléc, d'étendre les compétences du Conservatoire du littoral aux communes riveraines des estuaires, des deltas et des lacs artificiels. Parallèlement à l'extension de ces compétences, la pression croissante de l'urbanisation sur nos côtes, le caractère de plus en plus dégradé des terrains acquis - je pense à la Pointe du Raz - nécessitaient une augmentation des moyens du Conservatoire. C'est pourquoi ses crédits d'intervention ont été accrus de 25 p. 100, progression dont vous avez bien voulu souligner l'ampleur.

La forte croissance des possibilités d'engagement des parcs naturels régionaux - 35 p. 100 - témoigne également de l'extension de cette mission traditionnelle de protection - je sais que M. Gonnot et M. Merville ne sont pas entièrement satisfaits par cette augmentation, qu'ils jugent insuffisante, mais ce n'est qu'une première étape. Nous pourrions ainsi augmenter le nombre des parcs naturels régionaux, tout en leur demandant un effort de rigueur de gestion permettant de stabiliser leurs frais de fonctionnement.

La situation n'est guère différente pour ce qui concerne les conservatoires régionaux et départementaux d'espaces naturels, qui méritent eux aussi attention. S'il est vrai que

leur dotation au titre du fonctionnement subira une légère érosion, leur budget d'investissement sera porté de 4,8 à 5,4 millions de francs.

Plus récente, la mission de prévention des risques et de protection des biens et des personnes n'est pas moins importante. Les inondations du Sud-Est, un an après les tragiques événements de Vaison-la-Romaine, un an et demi après le Grand-Bornand et treize ans après Brives-Charensac, nous rappellent la nécessité de prévenir plutôt que de réparer. Je pense aussi, monsieur Bouvard, à la vallée de La Maurienne qui a été durement éprouvée.

Le risque zéro n'existe pas. Cependant, l'expérience du passé nous montre que le mauvais entretien des digues ou des berges, et un urbanisme imprudent dans les zones inondables les plus exposées, sont toujours à l'origine de tels accidents. Et les mêmes causes risquent de produire les mêmes effets.

La politique de prévention, à laquelle j'attache personnellement une grande importance, s'appuiera sur quatre axes.

Premièrement, l'amélioration de l'entretien des cours d'eau. L'Etat va montrer l'exemple dans son domaine. Il l'a d'ailleurs déjà fait dans le cadre du plan de relance que j'ai évoqué. Je souhaite aussi, pour répondre à une préoccupation de M. Saumade, qu'il veille davantage à ce que cet entretien soit effectué sur le domaine privé.

Deuxièmement, le renforcement du réseau d'annonce et d'alerte des crues. A cet égard, le projet de budget pour 1994 prévoit une hausse de 30 p. 100 des investissements correspondants.

Troisièmement, la cartographie des zones dangereuses. Le rythme de réalisation de l'atlas des zones inondables et des plan d'exposition aux risques doit être accéléré. Il paraît à cet égard plus prioritaire de traduire dans les faits les études réalisées que d'accélérer le rythme de ces dernières, en particulier en matière d'urbanisme.

Quatrièmement, l'interdiction absolue d'urbaniser ou de construire dans les zones inondables les plus dangereuses. L'Etat va renforcer sa vigilance et sa responsabilité dans le domaine de la gestion et de la planification du territoire. A ce propos, j'indiquerai à M. le rapporteur pour avis, qui m'a interrogé sur les plans d'exposition aux risques, que, le 3 novembre prochain, le comité national de l'eau examinera un projet de circulaire « environnement et équipement » sur l'inconstructibilité des zones les plus dangereuses.

Enfin, s'agissant des missions traditionnelles du ministère de l'environnement, vos deux rapporteurs se sont fait l'écho des difficultés que connaît actuellement l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'ADEME.

Mesdames, messieurs, je voudrais réaffirmer solennellement le rôle fondamental que doit, à mes yeux, jouer l'ADEME dans l'application de la politique de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

François Fillon, Gérard Longuet et moi-même, nous sommes préoccupés dès notre arrivée au Gouvernement d'une situation dont nous avons hérité. Plus de deux ans après sa création par regroupement de trois agences françaises - l'agence de la maîtrise de l'énergie, l'agence de la qualité de l'air et l'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets - cette fusion n'était pas encore complètement entrée dans les faits.

En un peu plus de six mois, nous avons essayé de parcourir du chemin pour améliorer la situation. Au mois de juin, une réforme interne de l'ADEME a été votée par son conseil d'administration. L'harmonisation du statut des personnels - qui était une vieille revendication, mon-

sieur Tardito - est intervenue le 15 octobre dernier. Enfin, dans quelques jours paraîtra un décret de réorganisation de l'agence qui clarifiera les rôles respectifs du président et du directeur général. L'imbrication excessive de leurs compétences - qui prévalait jusqu'alors - avait conduit à diminuer sensiblement les capacités de décision de l'ADEME.

Cette remobilisation ne sera cependant à mes yeux complète que lorsqu'un contrat d'objectifs entre l'Etat et l'ADEME, c'est-à-dire entre la nation et son agence pour l'environnement, aura été signé. Ce contrat devra notamment définir les grandes lignes d'action sur trois thèmes prioritaires, la politique des déchets, la réhabilitation des sites pollués et la maîtrise de l'énergie.

Sagissant de la politique des déchets ménagers et assimilés, l'Etat a continué à mettre en œuvre sa politique par le lancement, dans la plupart des départements qui ne l'avaient pas fait, de plans départementaux d'élimination des déchets. Mais c'est bien sûr l'ADEME qui, dans chaque département comme au niveau national, jouera un rôle décisif d'expertise et de conseil dans la mise en œuvre de cette politique.

Le fonds de modernisation de la gestion des déchets, géré par l'agence et alimenté par la taxe sur les déchets à hauteur probablement de 400 millions de francs en 1994 contre 200 millions de francs en 1993, permettra d'aider les opérations exemplaires de traitement des déchets. Là encore, je le sais bien et M. Saumade m'a interpellé à ce sujet, ce n'est pas suffisant au regard du coût des installations de traitement des déchets. Mais 400 millions de francs pour une première vraie année opérationnelle, ce n'est tout de même pas négligeable !

En ce qui concerne le traitement des sites pollués orphelins, je voudrais informer l'Assemblée nationale qu'un vaste programme de recherche et de connaissance des sols pollués va être entrepris dans notre pays. Je vais, dans les jours qui viennent, signer avec le ministre de l'industrie, une circulaire destinée à tous les préfets de France, leur demandant de mettre en œuvre cette carte de manière hiérarchisée et avec l'idée qu'en ce domaine sensible il faut se méfier tout autant de l'indifférence que du catastrophisme.

Pour l'année 1993 - M. Vernier m'a interrogé à ce sujet - l'ADEME a reçu 60 millions de francs de l'Etat au titre du plan de relance destiné en particulier au traitement et à la décontamination des sols pollués et 15 millions de francs de l'association Entreprises pour l'environnement.

M. Michel Destot. On retombera à 15 millions de francs en 1994 !

M. Pierre Lang. Qu'ont fait les socialistes pendant dix ans ?

M. le ministre de l'environnement. Il ne peut y avoir un plan de relance tous les ans, nous retrouverons un rythme normal en 1994. L'effort à titre non exceptionnel de l'Etat sera porté à 15 millions...

M. Michel Destot. L'année dernière les crédits étaient supérieurs !

M. le ministre de l'environnement. ... au lieu des dix millions que prévoyait la loi de finances initiale présentée il y a un an, monsieur Destot.

Après l'effort massif qu'il a entrepris en 1993, l'Etat entend que ces partenaires jouent le jeu et s'engagent également dans le domaine de la décontamination des sites pollués.

Enfin, la politique de maîtrise de l'énergie demeure une obligation pour notre pays malgré les prix raisonnables de l'énergie aujourd'hui. Un débat national sur l'énergie et l'environnement sera organisé au début de l'année 1994. Le premier débat aura lieu au Parlement dans quelques semaines, puis il sera décentralisé dans les régions et les départements durant le premier trimestre de 1994. Le Gouvernement saisira ensuite le Parlement d'un projet. Qu'il s'agisse du parc nucléaire classique, de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables ou des politiques d'exportation, le temps de la réflexion est enfin venu et je vous propose de la mener ensemble.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je terminerai cette réponse aux différents orateurs, notamment aux deux rapporteurs, en exposant l'esprit dans lequel j'ai commencé à travailler à la tête du ministère de l'environnement.

Faire de l'environnement un sujet de concertation plutôt qu'un objet permanent de confrontation et de polémique, telle est mon ambition. Elle passe par la clarification des compétences, par le dialogue et par un plus grand respect de la vie associative. Ce n'est pas forcément facile à dire et c'est parfois encore plus difficile à faire quand on est un élu confronté à des besoins d'aménagement. Mais j'ai la conviction que le temps passé à écouter les citoyens et les associations est du temps de gagné pour la réalisation des projets et pour une meilleure insertion de ceux-ci dans l'environnement. Dialoguons plus que par le passé.

L'environnement est une grande chance pour la France. Ce budget volontariste, de soutien, d'impulsion et de coordination est au service de cette chance. Il m'est arrivé de le dire devant des chefs d'entreprise, je le répète devant vous. Conscient des atouts dont la France dispose, je ne me résoudrai jamais, et je le pense depuis le premier jour de mon engagement public, à ce qu'elle soit un pays sans influence ou sans importance. La France, en raison de son histoire, de sa culture, de la place qu'elle tient et des liens qu'elle a tissés dans le monde avec un grand nombre de pays partageant la même culture, a, en effet, un rôle à jouer dans le monde.

Si nous cherchons un chemin pour conforter l'influence française et des raisons pour notre pays de donner l'exemple, nous en trouverons un dans le domaine de l'environnement. Si vous rassemblez les différents atouts que sont la qualité de nos entreprises dans le domaine de l'eau, des déchets, de l'énergie ou de l'assainissement - elles sont les plus performantes du monde - la qualité de notre recherche, l'expérience institutionnelle souvent enviée ou copiée, - le conservatoire, les agences de l'eau, les parcs nationaux - et que vous y ajoutez une volonté politique, celle du Gouvernement, l'environnement constitue bien une chance, et l'un des chemins d'accès à ce que le Premier ministre appelait à cette même tribune l'« exemple français ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994, n° 536 (rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Environnement et article 58 (*suite*).

Annexe n° 21 (*Environnement*) de M. Denis Merville, rapporteur spécial.

Avis n° 585, au nom de la commission de la production et des échanges :

- Tome VII (*Environnement*) de M. François-Michel Gonnot.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du mardi 26 octobre 1993

SCRUTIN (N° 166)

sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1994 (budget de l'industrie et des postes et télécommunications : moyens des services).

Nombre de votants	497
Nombre de suffrages exprimés	495
Majorité absolue	248
Pour l'adoption	422
Contre	73

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (258) :

Pour : 216. - MM. Jean-Claude Abrioux, Bernard Accoyer, Jean-Paul Anciaux, René André, Henri-Jean Arnaud, Jean-Claude Asphe, Philippe Auberger, Emmanuel Aubert, Raymond-Max Aubert, Jean Auclair, Gautier Audinot, Mme Martine Aurillac, M. Pierre Bachelet, Mme Roselyne Bachelot, MM. Jean-Claude Bahu, Patrick Balkany, Claude Barate, Jean Bardet, François Baroin, Jean-Claude Barran, André Bascou, Pierre Bédier, Christian Bergelin, André Berthol, Jean-Marie Bertrand, Jean Besson, Raoul Béteille, Jérôme Bignon, Jean-Claude Bireau, Jean de Boishuc, Philippe Bonnacarrère, Franck Borotra, Bruno Bourg-Broc, Michel Bouvard, Lucien Brenot, Philippe Briand, Louis de Broissia, Christian Cabal, Bernard Carayon, Gilles Carrez, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Charles Cavaillé, Richard Cazenave, Jacques Chaban-Delmas, Jean-Yves Chamard, Jean-Paul Charié, Serge Charles, Jean Charroppin, Ernest Chénière, Gérard Cherpion, Jacques Chirac, Jean-Pierre Cognat, Gérard Cornu, François Cornut-Gentille, Mme Anne-Marie Couderc, MM. Alain Cousin, Bertrand Cousin, Jean-Michel Conve, René Couveinhes, Charles Cova, Henri Cuq, Christian Daniel, Alain Danilet, Olivier Dassault, Gabriel Deblock, Bernard Debré, Jean-Louis Debré, Arthur Dehaene, Jean-Pierre Delalande, Richard Dell'Agnola, Pierre Delmar, Jean-Marie Demange, Claude Demassieux, Christian Demuynck, Yves Deniaud, Alain Devaquet, Patrick Devedjian, Emmanuel Dewees, Claude Dhinnin, Eric Doligé, Guy Druot, Jean-Michel Dubernard, Philippe Dubourg, Christian Dupuy, André Durr, Christian Estrosi, Jean-Claude Etienne, Jean Falala, André Fanton, Jacques-Michel Faure, Jacques Féron, Jean-Michel Ferrand, Gaston Flosse, Jean-Michel Fourgous, Gaston Franco, Bernard de Froment, Robert Galley, René Galy-Dejean, Etienne Garnier, Daniel Garrigue, Henri de Gastines, Jean de Gaulle, Hervé Gaymard, Jean Geney, Jean-Marie Gevaux, Claude Girard, Jean-Louis Gosduduff, Jacques Godfrain, Georges Gorse, Jean Gougy, Philippe Goujon, Mme Marie-Fanny Gournay, MM. Jean Grenet, François Grosdidier, Olivier Guichard, Lucien Guichon, Mme Evelyne Guilhem, MM. François Guillaume, Jean-Jacques Guillet, Michel Habig, Gérard Hamel, Joël Hart, Pierre-Rémy Houssin, Mme Elisabeth Hubert, MM. Michel Hunault, Michel Inchauspé, Yvon

Jacob, Antoine Joly, Didier Julia, Jean Juventin, Gabriel Kasperreit, Jean Kiffer, Patrick Labaune, Jacques Lafleur, Pierre Laguilhon, Jean-Claude Lamant, Raymond Lamontagne, Philippe Langenieux-Villard, Thierry Lazaro, Pierre Lefebvre, Marc Le Fur, Philippe Legras, Pierre Lellouche, Jean-Claude Lemoine, Gérard Léonard, Serge Lepeltier, Arnaud Lepercq, Edouard Leveau, Jacques Limouzy, Jean de Lipkowski, Jean-François Mancel, Claude-Gérard Marcus, Thierry Mariani, Alain Marsaud, Jean Marsaudon, Mme Henriette Martinez, MM. Patrice Martin-Lalande, Jacques Masdeu-Arus, Pierre Mazeaud, Denis Merville, Gilbert Meyer, Jean-Claude Mignon, Charles Miossec, Mme Odile Moirin, MM. Georges Mothron, Bernard Murat, Jacques Myard, Maurice Nénou-Pwataho, Mme Catherine Nicolas, MM. Roland Nungesser, Patrick Ollier, Robert Pandraud, Pierre Pascallon, Jacques Pélassard, Daniel Penne, Jean-Jacques de Peretti, Michel Péricard, Pierre Petit, Alain Peyrefitte, André-Maurice Pihoué, Serge Poignant, Bernard Pons, Marcel Porcher, Robert Poujade, Alain Poyart, Claude Pringalle, Pierre Quillet, Jean-Bernard Raimond, Eric Raoult, Jean-Luc Reitzer, Georges Richard, Henri de Richemont, Pierre Rinaldi, Jean-Paul de Rocca Serra, Mme Marie-Josée Roig, Mme Monique Rousseau, MM. Jean-Marie Roux, Frédéric de Saint-Sernin, Mme Suzanne Sauvaigo, MM. Bernard Schreiner, Bernard Serron, Alain Suguenot, Frantz Taittinger, Jean-Claude Thomas, Jean Tiberi, Alfred Trassy-Paillogues, Georges Tron, Jean Ueberschlag, Léon Vachet, Jean Valleix, Yves Van Haecke, François Vannson, Jacques Vernier, Claude Vissac, Robert-André Vivien et Roland Vuillem.

Non-votant : M. Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Pour : 197. - MM. Jean-Pierre Abelin, Léon Aimé, Pierre Albertini, Mme Nicole Ameline, MM. Jean-Marie André, Gilbert Barbier, Didier Bariani, Jacques Barrot, Hubert Bassot, Jean-Pierre Bastiani, Dominique Baudis, Charles Baur, Jean-Louis Beaumont, René Beaumont, Jean Bégault, Didier Béguin, Jean-Louis Bernard, Jean-Gilles Berthommier, Claude Birraux, Michel Blondeau, Roland Blum, Gérard Boche, Mme Marie-Thérèse Boisseau, MM. Yves Bonnet, Yvon Bonnot, Mmes Jeanine Bonvoisin, Emmanuelle Bouquillon, MM. Alphonse Bourgasser, Jean Bousquet, Mme Christine Boutin, MM. Jean-Guy Branger, Jean Briane, Jacques Briat, Jacques Brossard, Dominique Bussereau, Jean-Pierre Calvel, François Calvet, Pierre Cardo, Antoine Carré, Michel Cartaud, Jean-Pierre Cave, Robert Cazalet, Arnaud Cazin d'Honinethun, Jean-Marc Charatoire, Georges Chavanes, Paul Chollet, Jean-François Chossy, Daniel Colin, Georges Colombier, Thierry Cornillet, René Couanau, Raymond Couderc, Bernard Coulon, Charles de Courson, Yves Coussain, Jean-Yves Cozan, Jacques Cypres, Olivier Darsson, Marc-Philippe Daubresse, Francis Delattre, Jean-Jacques Delmas, Jean-François Deniau, Léonce Deprez,

Jean Desanlis, Jean-Jacques Descamps, Serge Didier, Willy Diméglio, Laurent Dominati, Maurice Dousset, André Droitcourt, Eric Duboc, Mme Danielle Dufeu, MM. Georges Durand, Charles Ehrmann, Jean-Paul Emorine, Hubert Falco, Michel Fanget, Pierre Favre, Gratien Ferrari, Charles Fèvre, Jean-Pierre Foucher, Yves Fréville, Claude Gaillard, Gilbert Gantier, René Garrec, Claude Gaignol, Germain Gengenwin, Aloys Geoffroy, Alain Gest, Charles Gheerbrant, Claude Goasguen, Michel Godard, François-Michel Gonnot, Christian Gourmelea, Jean Gravier, Gérard Grignon, Hubert Grimaud, Ambroise Guellec, Jean-Yves Haby, François d'Harcourt, Pierre Hellier, Pierre Hériaud, Patrick Hoguet, Mme Françoise Hostalier, MM. Philippe Houillon, Jean-Jacques Hyst, Amédée Imbert, Mme Bernadette Isaac-Sibille, MM. Denis Jacquat, Michel Jacquemin, Henry Jean-Baptiste, Gérard Jeffray, Jean-Jacques Jegou, Aimé Kergueris, Christian Kert, Joseph Klifa, Marc Laffineur, Henri Lalanne, Edouard Landrain, Pierre Lang, Harry Lapp, Gérard Larrat, Pierre Lequiller, Bernard Leroy, Roger Lestas, Alain Levoyer, Maurice Ligot, François Loos, Claude Malhuret, Daniel Mandon, Raymond Marcellin, Yves Marchand, Hervé Mariton, Christian Martin, Philippe Mathot, Jean-François Mattei, Michel Mercier, Pierre Nerli, Georges Mesmin, Michel Meylan, Pierre Micaux, Aymeri de Montesquiou, Mme Louise Moreau, MM. Jean-Marie Morisset, Alain Moyne-Bressand, Jean-Marc Nesme, Yves Nicolin, Hervé Novelli, Arthur Paecht, Dominique Paillé, Mme Monique Papon, MM. Francisque Perrut, Jean-Pierre Philibert, Mme Yann Piat, MM. Daniel Picotin, Jean-Pierre Pierre-Bloch, Xavier Pintat, Ladislav Poniatowski, Jean-Pierre Pont, Daniel Poulou, Jean-Luc Prével, Jean Proriol, Charles Revet, Marc Reymann, Jean Rigaud, Jean Roatta, Gilles de Robien, Marcel Roques, Serge Roques, André Rossi, José Rossi, Yves Rousset-Rouard, Xavier de Roux, Francis Saint-Ellier, Rudy Salles, André Santini, Joël Sarlot, Bernard Saugéy, François Sauvadet, Jean-Marie Schleret, Jean Seitlinger, Daniel Soulage, Guy Teissier, Paul-Louis Tenaillon, Jean-Pierre Thomas, Franck Thomas-Richard, Gérard Trémège, André Trigano, Philippe Vasseur, Yves Verwaerde, Gérard Vignoble, Jean-Paul Virapoullé, Gérard Voisin, Michel Voisin, Michel Vuibert, Jean-Jacques Weber et Pierre-André Wiltzer.

Contre : 2. - MM. François Rochebloine et Adrien Zeller.

Non-votant : M. Loïc Bouvard (Président de séance).

Groupe socialiste (57) :

Contre : 45. - MM. Gilbert Annette, Henri d'Attilio, Jean-Marc Ayraut, Claude Bartolone, Christian Bataille, Jean-Claude Beauchaud, Michel Berson, Jean-Claude Bois, Augustin Bonrepaux, Didier Boulaud, Jean-Pierre Braine, Laurent Cathala, Jean-Pierre Chevènement, Camille Darsières, Bernard Davoine, Bernard Derosier, Michel

Destot, Julien Dray, Pierre Ducout, Dominique Dupilet, Jean-Paul Durieux, Henri Emmanuelli, Jacques Floch, Pierre Garmendia, Kamilo Gata, Jean Glavany, Jean-Louis Idiart, Frédéric Jalton, Serge Janquin, Charles Josselin, André Labarrère, Jack Lang, Jean-Yves Le Déaut, Louis Le Pensec, Martin Malvy, Marius Masse, Didier Mathus, Louis Mexandeau, Jean-Pierre Michel, Didier Migaud, Paul Quilès, Alain Rodet, Mme Ségolène Royal, MM. Georges Sarre et Roger-Gérard Schwartzberg.

Groupe communiste (23) :

Contre : 21. - MM. François Asensi, Rémy Auedé, Gilbert Biessy, Alain Bocquet, Patrick Braouezec, Jean-Pierre Brard, René Carpentier, Jean-Claude Gayssot, André Gérin, Michel Grandpierre, Maxime Gremetz, Georges Hage, Guy Hermier, Mmes Muguette Jacquaint, Mme Janine Jambu, MM. Jean-Claude Lefort, Georges Marchais, Paul Mercieca, Ernest Moutoussamy, Louis Pierna et Jean Tardito.

Groupe République et Liberté (22) :

Pour : 9. - MM. Jean-Louis Borloo, Edouard Chammougon, Pierre Gascher, Jean-Claude Lenoir, Alain Madalle, Jean Royer, André Thien Ah Koon, Jean Urbaniak et Aloyse Warhouver.

Contre : 5. - MM. Bernard Charles, Régis Fauchoit, Mme Christiane Taubira-Delannon, MM. Paul Vergès et Emile Zuccarelli.

Abstentions volontaires : 2. - MM. Gilbert Baumet et Gérard Saumade.

Non-inscrits (1).

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Daniel Arata, Raymond Barre, Jacques Baumel, Jean-François Calvo, Mme Colette Codaccioni, MM. Xavier Deniau, Jean-Louis Masson et Mme Françoise de Veyrina, qui étaient présents au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote, ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

MM. Jean-Claude Bateux, Gilbert Biessy, Jean-Michel Boucheron, Mme Martine David, MM. Laurent Fabius et Guy Hermier, qui étaient présents au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote, ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

